

# LIVRE BLANC

## Pour la défense de l'industrie



**FO**  
*Métallux*

The logo for FO Métallux, featuring the letters 'FO' in a bold, red, sans-serif font, with 'Métallux' written in a black, cursive script font underneath.

Mars 2012





**POUR LA DÉFENSE DE L'INDUSTRIE**

**FO MÉTAUX**  
**POUR LA DÉFENSE DE L'INDUSTRIE**  
**ACTE III**

*Préface de Frédéric Homez*



*Vous avez entre les mains le nouvel ouvrage de la Fédération FO de la Métallurgie, intitulé « **Pour la défense de l'industrie - Acte III** ». Il s'inscrit dans la continuité de nos publications et actions syndicales en faveur de l'industrie.*

*FO Métaux s'adresse en particulier à vous, candidats à l'élection présidentielle, avec l'espoir de connaître vos intentions vis-à-vis de l'industrie, source de richesses pour notre économie.*

*L'industrie reste un élément incontournable pour la croissance et l'emploi de notre pays, la crise qui nous*

*touche depuis 2008 nous l'a largement démontré. Sans l'industrie, où en serions-nous réellement aujourd'hui ? Pour FO Métaux, l'industrie et l'agriculture sont la base essentielle de la richesse de ce pays, et les services sont adossés à ces deux activités fondamentales.*

*FO Métaux défend, et ce depuis son origine, l'industrie. Nous ne pouvons pas avoir une économie forte sans une industrie forte. Tout comme nous ne pouvons pas avoir des entreprises sans salariés et vice versa. Il y a là pour tous les acteurs de ce pays un intérêt commun que nous avons, pour notre part, retranscrit dans la pratique contractuelle et conventionnelle.*

*Au travers de cet ouvrage, nous expliquons nos différentes démarches. Tout d'abord, nous dressons un bilan depuis 2007, un constat qui tient compte de nos actions et en partie de nos revendications.*

*Ensuite, nous insistons et argumentons sur un thème qui est aussi un débat d'actualité : la compétitivité. Il faut que les entreprises soient de plus en plus compétitives, mais pas n'importe comment, à n'importe quel prix, ni sans contreparties.*

*En ce sens, nous soulevons à nouveau la problématique « honteuse » de la désindustrialisation avec tout ce qui en découle, en passant par les délocalisations, les externalisations et les stratégies de certains groupes qui, de par leurs décisions, nuisent à l'industrie sur notre territoire et aux emplois en France.*

*La désindustrialisation accentue sans cesse le chômage. Selon « certaines études », les délocalisations représentent soi-disant une part limitée dans la destruction d'emplois en France. Mais il convient de souligner et de rappeler que la sous-traitance, confiée à l'étranger aux dépens des entités industrielles en France, constitue des délocalisations non détectées par les statistiques. Quant aux externalisations, elles transfèrent les emplois vers les services ou vers l'étranger.*

*Il ne faut pas oublier non plus, pour compléter nos propos, que les investissements français à l'étranger sont largement supérieurs aux investissements en France. Les grands groupes français mobilisent des moyens colossaux au profit de leur croissance externe et de leur développement industriel à l'étranger. L'investissement dans un outil productif sur le territoire national qui pourrait servir de base d'exportation est écarté au profit d'investissements à l'étranger.*

*L'essentiel des destructions d'emplois est lié à la désindustrialisation de la France et au progrès technique, ainsi qu'aux gains de productivité engrangés chaque année par les entreprises. Nous ne sommes pas opposés au progrès technique, mais il est urgent de s'engager dans une dynamique de création de nouveaux emplois industriels qui viendront développer et compenser ces baisses d'effectifs. Par contre, nous devons tous nous battre contre le fléau de la désindustrialisation qui continue de faire disparaître des secteurs entiers de l'industrie, avec tout ce que cela engendre : pertes de*

*technologies, d'emplois, de compétences, de savoir-faire, sous oublier le manque à gagner pour notre protection sociale et pour toutes les collectivités, ainsi que la désertification de certains territoires.*

*Pour conclure, nous évoquons et réaffirmons nos revendications pour faire en sorte de recréer les conditions favorables à une industrie forte et porteuse d'emploi en France.*

*Nous espérons que cet ouvrage retiendra toute votre attention, et nous souhaitons recevoir, contrairement à 2007, de nombreuses réponses. Nous avons remarqué chez les politiques, en particulier depuis ces derniers mois, une certaine prise de conscience qui devra, pour nous, se traduire dans les mois à venir par des actes concrets.*

*Une partie du monde patronal a pris conscience de la nécessité de défendre l'industrie. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Par contre, nous savons aussi, et cela est vrai pour l'ensemble du monde patronal, qu'il s'adresse également à vous, avec parfois, pour certains, des exigences fortes. S'il s'agit de défendre réellement l'industrie et les emplois, nous sommes d'accord. À l'inverse, s'il s'agit d'augmenter les dividendes des actionnaires au détriment de l'investissement, de l'emploi et de la protection sociale collective, nous sommes en désaccord.*

*FO Métaux souhaite que les candidats à l'élection présidentielle s'engagent plus fortement en faveur du « fabriqué en France » et des consommateurs en leur*

*expliquant les conséquences de leurs achats sur le financement de la protection sociale et sur l'emploi.*

*Tout en restant dans son rôle et dans le cadre de son indépendance, FO Métaux entend mener un dialogue social constructif avec tous les acteurs qui souhaitent réellement défendre l'industrie et l'emploi en France.*

*Frédéric Homez  
Secrétaire Général de la Fédération FO de  
la Métallurgie*

## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>p. 17</b>
<b>I. Contexte, bilan et actions</b>	<b>p. 23</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte général           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En Europe</li> <li>➤ L'avenir</li> <li>➤ La responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Grenelle de l'environnement, développement durable</li> </ul> </li> <li>• Renaissance d'une politique industrielle en France, oui ou non ?           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les pôles de compétitivité</li> <li>➤ 2007-2008 : la naissance de la charte automobile ou la genèse d'une filière</li> <li>➤ 2009 : des États Généraux de l'Automobile à la plate-forme automobile</li> <li>➤ Banque industrielle et création du FSI (fin 2008-début 2009)</li> <li>➤ Les États Généraux de l'Industrie (octobre 2009-avril 2010)</li> <li>➤ Conférence Nationale de l'Industrie (CNI)</li> <li>➤ Semaines de l'Industrie</li> <li>➤ Mise en place de l'Observatoire du « fabriqué en France »</li> <li>➤ Grand Emprunt</li> <li>➤ Échanges paritaires métallurgie-chimie</li> </ul> </li> <li>• La volonté des politiques concernant l'industrie</li> <li>• Réorienter l'épargne vers l'économie réelle ?</li> <li>• Le commerce mondial</li> </ul>	

## II. Compétitivité, coût du travail et protection sociale

**p. 79**

- Constat
- Le coût du travail
- La protection sociale
- La compétitivité indirecte
- Les incitations fiscales
- Production et exportation françaises

## III. Désindustrialisation, délocalisations et externalisations

**p. 93**

- Notre constat et nos analyses quant à la désindustrialisation sont partagés
- Lutter efficacement contre les délocalisations et les externalisations
- Les dérives de la sous-traitance
- Revoir les zones franches pour protéger les bassins d'emplois
- Le « made in France » et les relocalisations
- Préserver le pacte républicain par l'éducation et l'information de la population
- Sommes-nous protectionnistes ?

## IV. Les revendications de FO Métaux

**p. 115**

## Conclusion

**p. 133**

## Annexes

**p. 137**



**FO MÉTAUX**  
**POUR LA DÉFENSE DE L'INDUSTRIE**  
**ACTE III**

**ACTE I** : En 2007, à l'occasion de l'élection présidentielle, la Fédération FO de la métallurgie avait réalisé un Livre Blanc intitulé « Pour la défense de l'industrie ». C'était une suite logique aux actions et combats menés par la Fédération depuis de nombreuses années en faveur de l'ensemble des secteurs industriels de la métallurgie et de l'industrie en général.

Nous avons donc envoyé ce livre aux dix candidats à l'élection. Malheureusement, le constat sur leurs intentions envers l'industrie avait été éloquent : seuls deux candidats nous avaient répondu.

Ce livre est consultable sur notre site :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com)

**ACTE II** : En 2010, à l'occasion des élections régionales, et dans la suite du Livre Blanc de 2007, nous avons mené une campagne sur le développement durable intitulée « Le

développement durable ne se fera pas sans la défense de l'industrie ». Nous avons réalisé plusieurs supports dont deux « quatre pages » à destination des politiques, des médias, de nos syndicats et des salariés, ainsi que des affiches et autocollants.

Contrairement à ce qui s'était passé lors de l'élection présidentielle, nous avons obtenu là de nombreuses réponses.

La plaquette est également consultable sur notre site :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com)

**ACTE III** : En 2012, nous rééditons notre démarche de 2007 en nous adressant de nouveau aux candidats à l'élection présidentielle. Avec l'espoir, cette fois, d'obtenir davantage de réponses, mais surtout de connaître leurs intentions réelles envers l'industrie, source de richesses pour notre économie.

Tout d'abord, un constat : depuis 2007, nous observons que, grâce à nos actions, l'ensemble des acteurs de ce pays, les politiques comme les employeurs, ont pris conscience de la nécessité de défendre et soutenir l'industrie.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'une prise de conscience. Il est plus que temps de passer des paroles aux actes en inscrivant dans le marbre l'impérieuse nécessité de **maintenir tous les secteurs industriels sur notre territoire, voire en développer de nouveaux**. Et

contrairement à ce qui est de mise aujourd'hui, notamment dans la métallurgie (*voir tableau Annexe 6*), **de développer et d'augmenter les emplois**, au lieu, au mieux, de tenter de les maintenir, au pire, de les supprimer. Il est vital d'inverser la spirale infernale du chômage.

Cette prise de conscience doit passer à un niveau supérieur et ne pas simplement déboucher sur des analyses supplémentaires ou des rapports qui finiront comme tant d'autres au fond de tiroirs.

La défense de l'industrie en France, tout comme en Europe, est une priorité qui ne peut plus attendre, sous peine de laisser perdurer une désindustrialisation désastreuse et déjà trop engagée à notre goût et face à nos concurrents mondiaux.

Les employeurs ne veulent pas que l'État s'immisce dans la gestion des entreprises, mais ils n'hésitent pas à lui demander d'intervenir pour obtenir des aides financières, ou, en fonction de l'actualité, diminuer les « charges sociales » au prétexte d'une meilleure compétitivité et ce, sans apporter de garanties pour notre système social.

Dans ce cadre, les candidats à l'élection présidentielle vont être fortement sollicités, car le MEDEF, la CGPME, L'UIMM, l'UPA, L'AFEP, le CNPA, etc. ont un certain nombre de demandes, voire de « revendications », en particulier concernant le transfert de certaines charges vers l'impôt ou la TVA sociale.

S'il s'agit de défendre l'industrie, nous disons un grand OUI. Mais s'il s'agit seulement de jouer sur les coûts salariaux et la protection sociale, nous opposons un grand NON.

Dans tous les cas, et pour répondre au sujet essentiel de la défense de l'industrie, nous avons souhaité, au travers de ce livre, développer trois parties.

La première dresse un constat et le bilan de nos actions et revendications depuis le Livre Blanc de 2007.

La deuxième porte sur la compétitivité, qu'il faut développer de façon *loyale*, c'est-à-dire en prenant en compte tout ce qui fait l'attractivité d'un pays (recherche, logistique, formation, services publics, etc.), et pas seulement le coût du travail.

La troisième revient sur le combat nécessaire à mener contre les externalisations et délocalisations qui désindustrialisent notre pays et nuisent à notre industrie, à nos emplois et à notre protection sociale.

Au travers de ce Livre Blanc, nous exposons également nos revendications pour la défense de l'industrie.

Dans le Livre Blanc de 2007, notre organisation s'inquiétait des conséquences néfastes du libéralisme moderne. Le moins que l'on puisse constater aujourd'hui, c'est que la crise des marchés financiers qui nous touche depuis 2008 nous donne plus que raison. La mondialisation, telle que la pratiquent les tenants des marchés financiers et ceux de la logique financière, alliée à l'absence de vision stratégique pour l'industrie, génère toujours davantage de remises en cause d'acquis sociaux et de destructions d'emplois, accentués par les délocalisations et externalisations.

Nous avons également l'espoir que les médias relayent davantage les actions positives en faveur de l'industrie. À

ce jour, ils ont tendance à réagir tout comme les politiques au cas par cas et au gré des difficultés.

À FO Métaux, nous restons persuadés que la défense de l'industrie doit s'organiser à tous les niveaux. Et ce, sans cogestion et en gardant chacun son rôle, du simple citoyen en passant par les salariés, les organisations syndicales, les chefs d'entreprise, les politiques, les instances ayant un lien avec l'industrie, enfin les médias. C'est seulement dans cette dynamique que notre industrie retrouvera la place qui doit être la sienne.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **CONTEXTE, BILAN ET ACTIONS**

*« Dans un monde où le capitalisme libéral veut apparaître comme le seul modèle viable, il est plus qu'utile d'expliquer que le marché ne peut et ne doit pas tout résoudre. »*

*« Le marché a en effet le nez sur le guidon du court terme alors, par exemple, que l'industrie a besoin de projets et de visibilité à moyen et long terme, tant pour l'investissement que pour la recherche et le social. Le marché ne connaît par ailleurs que des acteurs ou des intervenants, là où la démocratie s'adresse au peuple et aux citoyens. »*

*Jean-Claude MAILLY  
Secrétaire Général de la Confédération FO*

*« Les pouvoirs publics ont pourtant un rôle important à jouer. C'est tout de même à l'État qu'il revient de défendre notre pays et les intérêts français en intervenant à tous les niveaux, tant national qu'europpéen et mondial. Dans le*

*reste de l'Europe et du monde, nous avons le sentiment que chaque pays défend son industrie à sa façon. Sauf en France, ou à tout le moins de manière bien trop insuffisante, ce que nous regrettons. »*

*Frédéric HOMEZ*

*Secrétaire Général de la Fédération FO de la Métallurgie*

Pour FO Métaux, ces citations illustrent deux de nos idées fortes : le marché ne peut pas tout réguler et l'État doit prendre ses responsabilités.

Pour être tout à fait complet, le rôle du consommateur est également important, car la façon dont nous consommons influence notre économie et notre protection sociale.

D'ailleurs, en défendant ces positions, nous tenons pleinement notre rôle : la défense des intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels des salariés est inscrite dans l'article premier des statuts confédéraux de FO. Pour les syndicalistes que nous sommes, rien n'est inéluctable, tout est en mouvement. L'Europe nous a apporté la paix, mais la guerre économique a pris le relais.

Un pays sans industrie ni agriculture devient secondaire et met en péril les libertés fondamentales de ses citoyens, comme le démontre actuellement et malheureusement la

crise en Grèce, en Irlande, etc. C'est l'économie réelle qui, à terme, s'impose dans la compétition mondiale. Nous refusons ce schéma pour la France avec les conséquences négatives pour les métallurgistes et leur famille que nous représentons.

FO Métaux, loin de rester figée sur des positions dogmatiques, a amélioré de manière concrète et continue les conditions de travail et les ressources des salariés de la métallurgie, au travers des conventions collectives, des accords, des combats et des actions de lobbying menés à tous les niveaux afin de développer ou de maintenir l'industrie dans ce pays.

Ce document, après notre Livre Blanc « Pour la défense de l'industrie », a la prétention, à son niveau, de contribuer à défendre l'industrie dans un contexte de crise permanente, d'échéances politiques et dans le cadre des nouvelles règles du développement durable, sans oublier la RSE des entreprises.

Le rôle de l'État, à travers les institutions financières, les réglementations, l'organisation de filières et des territoires, est de conforter, voire de développer, une industrie forte face à une mondialisation qui apporte chômage, disparité des salaires et pauvreté.

Un élément ne doit jamais être ignoré :

**« L'avenir se construit, il ne se subit pas. »**

## CONTEXTE GÉNÉRAL

---

Les multinationales prennent une nouvelle dimension et mettent à profit toutes les opportunités offertes en termes de mobilité accrue des capitaux et de mise en concurrence des territoires pour contraindre les États à adopter des politiques favorables à leurs intérêts particuliers, souvent au détriment de l'intérêt général.

Ces entreprises disposent de toute une palette de stratégies qui, loin d'être exclusives les unes des autres, donnent lieu à des recompositions et à des mouvements permanents : fusions/acquisitions, création de sociétés de droit européen, IDE (investissements directs étrangers), externalisations, sous-traitance, implantation dans les zones franches, délocalisations de la production, etc.

Le commerce et les échanges se développent, les processus de production se fragmentent, le « *made in* » n'a plus de sens -ce que nous condamnons, car le consommateur n'est plus informé et ne peut plus faire de choix éclairé. Cela crée une concurrence déloyale, de la régression sociale, et une perte de pouvoir d'achat pour un grand nombre de salariés.

L'économie, qui devrait être au service du plus grand nombre d'individus, est captée par un petit noyau d'individus toujours plus riches et insatiables, qui ne rendent de comptes à personne et influencent les politiques économiques des pays en contradiction avec la démocratie.

La production délocalisée, au lieu de satisfaire les marchés locaux, est réimportée sur les pays industriels. C'est un autre côté négatif de la mondialisation qui doit être réglementé, en opposition aux libéraux qui ne voient que les chiffres et non les conséquences néfastes sur l'environnement, les émissions de gaz, la protection sociale, le développement des pays, sans parler de l'augmentation des inégalités dans le monde.

Une étude<sup>1</sup> portant sur les effets de la mondialisation dans quatre pays (Vietnam, Bangladesh, Afrique du Sud et Kenya) montre que ceux-ci dépendent du contexte local et des politiques mises en œuvre en accompagnement de la mondialisation. Les emplois créés sont souvent féminins et non-qualifiés.

Les exigences de la concurrence internationale sont telles que ce sont aussi des emplois qui supposent de longues journées de travail dans des conditions souvent pénibles, ainsi qu'une grande flexibilité. Il s'agit souvent de contrats temporaires, voire saisonniers. Les bénéfices individuels -en termes de sécurité de l'emploi et des revenus- sont faibles, et les retombées sur la santé souvent négatives. Dans certains secteurs et certains pays (notamment dans le textile au Vietnam, et en Afrique du Sud), la globalisation et l'ouverture du pays ont même eu des effets négatifs sur l'emploi dans les secteurs traditionnels, ceci étant dû à une plus forte mécanisation.

---

<sup>1</sup> *Globalization, production and poverty*. Rhys Jenkins, United Nations University WIDER (World Institute for Development Economics Research).



L'auteur conclut en disant que l'impact global sur la pauvreté a été faible, même dans les pays qui ont pu développer les exportations de produits intensifs en main-d'œuvre grâce à l'ouverture aux échanges : la majorité des populations défavorisées ne sont pas engagées dans la « production globalisée ». D'autres stratégies sont indispensables pour les sortir de la pauvreté.

### ➤ EN EUROPE

L'industrie est la clef de voûte d'une part importante de l'économie de services.

Il faut prendre garde à ne pas passer l'industrie par pertes et profits. La plupart des secteurs industriels européens réalisent de bonnes performances et demeurent compétitifs sur le plan international. Comme on l'a dit plus haut, l'industrie manufacturière conserve même une place prépondérante dans l'économie mondiale. La part de l'UE-25 dans ce commerce mondial approche les 19 %, contre 10,2 % pour les États-Unis et 6,7 % pour le Japon.

Dans des secteurs clefs tels que l'automobile, l'aéronautique, le transport, le génie mécanique, la sidérurgie et les télécommunications, les entreprises de l'UE jouissent d'une position dominante qu'il serait regrettable de perdre.

Le secteur des technologies de l'information est le seul dans lequel l'Europe se soit montrée incapable de suivre le rythme rapide des mutations technologiques. C'est pourquoi elle doit faire face à un important déficit de la balance commerciale dans ce domaine.

L'Europe a infléchi son discours sur l'industrie et la politique économique, mais n'a rien engagé de concret dans la durée. Elle s'est contentée de sauvetages dans l'urgence et de mesures de soutien au système financier européen sans remettre en cause l'idéologie qui laisse le marché agir et exige davantage de dérégulation, moins d'impôts, moins de protection sociale, etc.

Les organisations syndicales au niveau européen s'organisent pour défendre l'industrie. En ce sens, FO METAUX, IG METALL et deux autres organisations syndicales françaises ont eu plusieurs réunions de travail au terme desquelles a été établie une déclaration commune de politique industrielle (*Annexe 2*).

### ➤ L'AVENIR

Les prévisions, notamment celles du BIPE (société d'études économiques et de conseil en stratégie), tablent sur une croissance mondiale soutenue à long terme, avec une hausse du PIB d'environ 3 % par an en volume à horizon 2025. Mais, par personne, la croissance moyenne sera déjà beaucoup plus lente (2 % seulement).

Quelles réalités sociales se cachent derrière ces données économiques ? On restera en tous cas bien loin de l'emploi pour tous dans tous les pays, et les écarts de niveaux de vie par habitant se seront encore accentués. Plus de 40 % du commerce international dépend des multinationales, qui ne rencontrent plus de contraintes ni politiques, ni du marché qu'elles maîtrisent à leur profit.

Cette évolution n'est pas sans conséquences sur le plan politique. Les entreprises privées et leurs actionnaires ont toujours exercé une influence majeure sur les gouvernements. Maintenant que de nombreuses entreprises ne se limitent plus à la vente de leurs produits sur le seul marché national et développent de plus en plus des réseaux de production à l'échelle mondiale, leur influence pèse également au niveau transnational. Et loin de se limiter à l'économie, elles pèsent également sur les domaines culturel, social et environnemental.

Les entreprises occidentales, avec l'appui de l'OMC et des institutions financières mondiales, ont massivement délocalisé leurs productions et services vers les pays émergents pour obtenir une meilleure rentabilité de leurs investissements. Ces pays se sont retrouvés avec une industrie essentiellement tournée vers la production de biens de consommation pour l'exportation vers les pays industrialisés. Notre consommation dépend de plus en plus de ces pays (ordinateurs, voitures, vêtements, électronique, télévisions, iPads, etc.) et contribue ainsi à dégrader notre balance commerciale extérieure, ce qui crée des déficits qui sont comblés par l'emprunt des États occidentaux. **En conséquence, la nécessaire relance par la consommation n'apporte plus à elle seule de réelles améliorations économiques pour notre pays, comme par le passé.**

Comment interpellier les politiques aux niveaux mondial, européen et national sur l'échec de cette mondialisation qui ignore la démocratie, les garanties sociales, l'environnement ?

Les multinationales tentent d'ailleurs de développer la notion de « Charte » englobant la RSE, pour ne pas rendre de comptes à la société civile sur ces sujets. Mais ce ne sont que des chartes qui n'engagent ni sur le plan juridique, ni sur le plan financier...

### ➤ LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) – GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définition de la RSE, donnée par le ministère du Développement durable le 17 janvier 2011 :

*La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et « éco-responsabilité ».*

### **Quelles sont les démarches qui encouragent la RSE ?**

De plus en plus d'entreprises reconnaissent leur responsabilité sociale et environnementale. Leurs démarches sont encouragées à trois niveaux :

- Au niveau international

Le Global Compact qui a été lancé en 1999 sous l'impulsion de M. Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies. Cette démarche vise à proposer aux entreprises d'adhérer à dix grands principes dans les domaines des droits de la personne, du travail et de l'environnement ;

L'OIT, dont la déclaration tripartite invite les entreprises à respecter et faire respecter les droits des travailleurs ;

L'OCDE, qui promeut des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

- Au niveau communautaire

Le conseil européen de Lisbonne, qui a inscrit la RSE au premier rang des priorités politiques ;

Le livre vert sur la RSE publié le 18 juillet 2001 et la communication de la Commission du 2 juillet 2002 ;

Le Forum plurilatéral européen sur la responsabilité sociale des entreprises qui s'est tenu d'octobre 2002 à juin 2004. Il a remis un rapport à la Commission contenant une analyse des freins et des facteurs favorables affectant le développement de la RSE et des recommandations ;

Le lancement, le 22 mars 2006, de l'alliance européenne pour la responsabilité sociale des entreprises.

- Au niveau national

La RSE est identifiée comme un moyen privilégié pour inviter les entreprises à participer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.

## La RSE et le Grenelle Environnement

La RSE a fait l'objet de discussions lors de la table ronde du Grenelle consacrée à la gouvernance. Un comité opérationnel a travaillé sur le thème « entreprises et RSE » au cours de l'hiver 2008 et ses propositions sont à l'origine du programme d'actions prévu à l'article 53 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative au Grenelle de l'Environnement.

Il s'agit notamment :

- de développer l'information environnementale et sociale communiquée par les entreprises à l'attention de leurs parties prenantes (actionnaires, salariés, ONG, riverains, etc.) ;
- d'impliquer les institutions représentatives du personnel dans les discussions sur les enjeux de développement durable liés à l'activité des entreprises ;
- de développer des référentiels de développement durable par secteurs d'activités ;
- de soutenir le développement de « labels » permettant de donner une reconnaissance aux bonnes pratiques sociales et environnementales des entreprises ;
- d'assurer la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR).

## Le développement durable

L'Europe s'engage vers une société à faibles émissions de gaz à effet de serre, cette démarche étant reprise au niveau

de chaque État, dont la France. La politique de taxation des émissions de CO<sub>2</sub> pour les entreprises produisant sur le sol européen peut être une chance ou une catastrophe pour notre industrie, selon le scénario retenu.

Cela peut inciter ces entreprises à délocaliser dans les pays où il n'existe pas de taxe carbone (Chine, Inde, Russie, Amérique latine, etc.). Puis à réimporter leurs produits pour échapper à la taxation. C'est la solution perdant-perdant : davantage de pollution, pertes d'emploi en Europe et déficit commercial.

La solution gagnante serait **d'imposer cette taxe carbone à tous les produits**, y compris à ceux importés en y ajoutant la taxe ou TVA environnementale sur les émissions dues à la fabrication et au transport. L'avantage de la TVA est qu'elle est récupérable à l'exportation et donc favorise la production sur le territoire, modulable suivant l'empreinte carbone et le taux réel de recyclage de chaque produit. De plus, elle est compatible avec les règles de l'OMC.

Une traçabilité de l'empreinte carbone des produits de la conception au recyclage est donc nécessaire pour définir une politique environnementale et informer le consommateur pour lui permettre d'acheter en connaissance de cause.

### **L'avenir industriel commence aujourd'hui.**

Durant de trop nombreuses années, les politiques menées aux niveaux mondial, européen et français ont souvent laissé faire l'ultralibéralisme. Les groupes internationaux, les grandes compagnies d'assurances et les banques, pour

qui le profit passe avant l'intérêt général, sont les premiers responsables de la crise économique que les salariés continuent de subir. Face à ces enjeux, cette passivité ne peut plus être de mise. Le défi du changement climatique, avec ses nouvelles règles, doit pousser tous les acteurs économiques à réfléchir sur la réalité industrielle de demain. Plutôt qu'une contrainte, ce défi peut représenter une opportunité de développer notre industrie si l'on sait mettre en œuvre les outils nécessaires. La France s'est engagée à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, voire 30 % en cas d'accord international. Avec de tels objectifs, c'est tout notre modèle de production qui se verra bouleversé.

En tant qu'organisation syndicale responsable, FO Métaux refuse de n'être qu'un simple spectateur des changements qui s'opèrent. En tant que défenseurs des intérêts des salariés et de leur protection sociale, nous ne laisserons pas cette évolution se faire sans prendre en compte les problématiques de l'emploi et des sites industriels. Notre organisation continuera dans les années à venir à être force de proposition, avec l'ensemble des acteurs, à chaque étape du processus.

### **L'État doit se positionner et réagir**

La mondialisation signifie-t-elle, à terme, la fin de l'État ? Si tel était le cas, les derniers bastions démocratiques régissant la vie en société et les protections sociales acquises à force de combats syndicaux voleraient en éclats. Mais est-ce le rôle de l'État d'intervenir dans le jeu des entreprises, quitte à enfreindre la liberté du marché ?

Si les conséquences de cette « liberté du marché » devaient mettre en péril la régulation de la vie collective d'une société, alors la réponse tombe d'elle-même : oui, il est bien dans son rôle de s'opposer à cette dérive !

Pourquoi la mondialisation pourrait-elle constituer un danger pour la société ? Pour une raison simple : si un trop grand nombre d'emplois disparaissaient et que la création de richesses s'amenuisait au point de fragiliser les finances publiques, gage de toute organisation collective, les bases sociales qui organisent nos existences ne pourraient perdurer. S'il convient de nuancer les causes et les objectifs des délocalisations, il n'en demeure pas moins que la fermeture, partielle ou totale, d'une entreprise peut se traduire par la suppression d'emplois et la transformation des sites en friches industrielles.

Ces deux données contribuent au désarroi des salariés et à la désertification du territoire. Qu'il soit calculé ou non, le processus d'externalisation d'activités ou de certaines fonctions, qui permet aux entreprises d'échapper à la législation du travail et met en cause les droits des salariés, ne s'autorégulera pas. Au contraire, stimulé par la mondialisation des échanges, ce processus met en perspective les dangers de l'idéologie néolibérale, avec son lot de casses économiques et sociales. À terme, le « nivellement » se fera par le bas.

Face à la toute-puissance du marché, l'État doit affirmer une volonté industrielle nationale. Sinon, le marché pourrait finir par gouverner et la démocratie s'en trouverait bousculée.

FO Métaux comprend que l'évolution des sociétés entraîne l'adaptation des outils de production et des modes de consommation. Il est compréhensible qu'en vertu du libre échange le cadre national soit devenu trop étroit. Mais notre organisation ne peut admettre les conditions de compétitivité inévitables qui obéissent aux exigences du libéralisme financier international. Ce dernier détruit petit à petit le patrimoine industriel dont dépend le PIB et met en cause la création de richesses, préalable à leur redistribution.

Notre position ne relève pas d'un sentiment d'égoïsme national, car la mondialisation n'est pas non plus bénéfique à la majorité des salariés des autres pays. L'une des missions de l'État est d'amortir l'impact de la mondialisation et de protéger les éléments les plus fragiles de la société. Mais il ne pourra continuer à le faire si la disparition des emplois se poursuit et que la création de richesses devient moindre. Les entreprises ne peuvent décemment pas continuer à licencier en espérant que la collectivité s'occupera des conséquences. Une telle attitude aurait comme effets, d'une part l'accumulation de profits toujours plus importants, d'autre part un coût social trop lourd pour la collectivité.

Alors, si les responsables politiques ne veulent plus gérer la cité, le pays, le monde, les citoyens consommateurs le peuvent-ils à travers leurs représentants ? Les syndicats, les ONG, les associations de consommateurs, pourraient devenir les contrepoids des entreprises, des actionnaires, des organisations financières et commerciales internationales.

## **RENAISSANCE D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EN FRANCE, OUI OU NON ?**

---

Des pôles de compétitivité à la Charte automobile, aux États Généraux de l'automobile et de l'industrie en passant par la Conférence Nationale pour l'Industrie (CNI), la création du FSI (Fonds stratégique d'investissement), les Semaines de l'Industrie, l'Observatoire du « Fabriqué en France », le Grand Emprunt, les échanges MEDEF/UIMM/UPA/CGPME/GFI, les organisations syndicales représentatives au niveau national et les pouvoirs publics : à ce jour, nous constatons un engagement fort pour la défense des filières industrielles en France, dans le respect des branches.

La Fédération FO de la Métallurgie a participé à la négociation, dès 2007, de la mise en place de la Charte automobile, qu'elle a signée en juillet 2008. La Fédération a également participé aux États Généraux de l'automobile du 20 janvier 2009 et aux États Généraux de l'Industrie qui se sont tenus d'octobre 2009 à mars 2010. Elle participe aujourd'hui, avec sa confédération, aux travaux de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI), et en particulier au bureau et à la plénière et dans le cadre des filières industrielles (automobile, aéronautique, construction ferroviaire, construction navale, éco-industrie, STIC, IAA, industrie de la santé, chimie et matériaux, mode/luxe, biens de consommation, nucléaire), y compris dans certains groupes transversaux.

Au travers de toutes nos actions, nous avons le sentiment de contribuer à la genèse des filières, voire à la genèse d'une politique industrielle. Car nous sommes bien obligés de constater qu'elle était en grande partie inexistante en France depuis de nombreuses années, malgré tous les discours ambiants stériles et les interventions limitées au cas par cas.

### **➤ LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

La mise en place des pôles de compétitivité marque le point de départ d'une prise de conscience et de la renaissance d'une politique industrielle en France.

À l'origine, FO Métaux faisait des propositions, mais n'était pas consulté par les politiques et les employeurs. Depuis la création de structures de consultation tripartites à l'exemple de la Charte Automobile en 2007, les mentalités ont évolué : les organisations syndicales participent aux travaux de ces instances.

Pour « *renforcer le potentiel industriel français et créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles activités à forte visibilité internationale* », le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 a arrêté une nouvelle stratégie industrielle, fondée sur le développement de pôles de compétitivité. Ce concept repose sur un partenariat entre les industriels, les centres de recherche et les organismes de formation initiale et continue.



Le label « pôle de compétitivité » est attribué par une décision du comité interministériel en charge de l'aménagement et de la compétitivité des territoires : comité interministériel de l'aménagement et de la compétitivité des territoires (CIACT), devenu ensuite comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), dans lesquels nous n'intervenons pas en tant qu'organisation syndicale. Nous ne sommes qu'informés des décisions rendues.

Ces comités, présidés par le Premier ministre, fixent les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire en réunissant dès que nécessaire tous les ministres intéressés.

Pour être labellisé, un projet de pôle doit répondre aux **critères du cahier des charges** défini en novembre 2004 par le gouvernement.

Quatre critères sont déterminants :

- une stratégie de développement cohérente avec le plan de développement économique du territoire du pôle ;
- une visibilité internationale suffisante, sur les plans industriels et/ou technologiques ;
- un partenariat entre acteurs et un mode de gouvernance structuré et opérationnel ;
- une capacité à créer des synergies en matière de recherche et développement, et apporter ainsi des richesses nouvelles à forte valeur ajoutée.

Le processus de sélection comporte une **triple analyse** qui éclaire la décision du comité :

- une analyse à l'échelon régional conduite sous l'autorité des **préfets de région**,
- une expertise du **groupe de travail interministériel (GTI)**, qui réunit l'ensemble des ministères concernés,
- une expertise indépendante confiée au groupe des **personnalités qualifiées** venues du monde des affaires, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'enveloppe totale dédiée par l'État au financement des pôles de compétitivité a été fixée à **1,5 milliard d'euros sur 3 ans** pour la période 2009-2011.

L'accompagnement financier de l'État aux niveaux national ou régional, se fait :

- en octroyant, via le fonds unique interministériel, des aides financières aux meilleurs projets de R&D (recherche et développement) et de plates-formes d'innovation, lors d'appels à projets ;
- en finançant partiellement les structures de gouvernance des pôles, aux côtés des collectivités locales et des entreprises;
- en aidant financièrement des actions collectives thématiques initiées par les pôles dans des domaines très divers, par l'intermédiaire des DIRECCTE (ex-DRIRE);
- en impliquant divers partenaires : l'Agence nationale de

la recherche (ANR), OSEO ou encore la Caisse des Dépôts ;

- en y focalisant les moyens nouveaux des centres publics de recherche ;
- enfin, en s'appuyant sur les collectivités locales qui peuvent aussi soutenir financièrement des projets de R&D, plates-formes d'innovation présentées par les pôles.

Les comités des 12 juillet 2005, 6 mars 2006 et 5 juillet 2007 ont labellisé 71 pôles de compétitivité. Une nouvelle vague de labellisations pour six pôles du domaine des **éco-technologies** et de délabellisation de six autres pôles est intervenue le 11 mai 2010.

Une évaluation de la première phase (2005-2008) de cette politique de pôles est intervenue en 2008. Une deuxième phase de la politique des pôles a ensuite été définie pour la période 2009-2012.

Aujourd'hui, 18 pôles concernent la métallurgie :

- Pôles mondiaux :
  - Aerospace Valley (Aéronautique, Espace, TIC)
  - Minalogic (Microtechnique, Mécanique, TIC)
- Pôles à vocation mondiale :
  - Industries et Agro-Ressources (Bioressources, Énergie, Matériaux)
  - Mov'Eo (Transports)
  - Pôle Mer PACA

- Pôles nationaux :
  - Arve Industries (Microtechnique, Mécanique)
  - Astech (Aéronautique, Espace)
  - EMC2 (Matériaux, Microtechnique, Mécanique)
  - Fibres (Bioressources, Matériaux)
  - Lyon Urban Trucks&Bus (Matériel de transports)
  - Materialia (Matériaux)
  - Microtechniques (Microtechnique, Matériaux)
  - Nucléaire Bourgogne (Énergie, Microtechnique, Mécanique)
  - Pegase (Aéronautique, Espace)
  - Techtera (Matériaux)
  - UP-tex (Matériaux)
  - Véhicules du Futur (Transports)
  - ViaMéca (Microtechnique, Mécanique)

#### ➤ **2007-2008 : LA NAISSANCE DE LA CHARTE AUTOMOBILE OU LA GENÈSE D'UNE FILIÈRE**

Face à l'évolution de l'industrie automobile et des normes environnementales, ainsi qu'aux interventions des différents acteurs de la branche, dont la Fédération FO de la Métallurgie, le ministre de l'Emploi de l'époque avait demandé à l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), en 2007, la mise en place d'un groupe de travail.

La première réunion a lieu le 13 juillet 2007, sous la présidence du ministre, pour installer un groupe de travail



comprenant les partenaires sociaux (les cinq organisations syndicales confédérées de salariés, l'UIMM, la FIEV - Fédération des Industries de l'Équipement Automobile-, le GFI -Groupement des Fédérations Industrielles-) et les principaux représentants des grands groupes automobiles et équipementiers. Ce groupe est placé sous l'égide de l'UIMM et des pouvoirs publics (à travers la Direction Générale de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle). Il s'était donné pour première tâche d'arrêter un calendrier de travail.

Le ministre avait fixé l'objectif du groupe : faire face à une situation prévisible de sureffectifs dans la filière de 20 000 salariés, à l'horizon de trois ans, en facilitant les mutations industrielles et en anticipant les difficultés sociales.

Le groupe devait poursuivre deux objectifs :

- faciliter l'adaptation des compétences des salariés aux évolutions engendrées par les mutations économiques, industrielles et technologiques ;
- accompagner les mobilités professionnelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce secteur d'activité.

Le ministre précisait qu'il convenait d'élaborer, pour ces salariés et notamment les plus en difficulté, des parcours professionnels sécurisés, en favorisant la création de passerelles entre branches en tension et secteurs professionnels de la filière automobile en sureffectifs.

Il s'agissait pour le ministre de partir de travaux d'études et de prospectives menés pour le compte de la filière automobile, et d'élaborer un plan opérationnel pouvant être mis en œuvre dès le troisième trimestre 2007, en veillant à sa bonne articulation avec les initiatives régionales.

Pour répondre à ces attentes, quatre pistes d'actions ont été proposées :

1. Recenser les études et les travaux commandités, bilan partagé des actions conduites dans huit régions identifiées (actions réelles, acteurs concernés, populations touchées, financements, expériences réussies, attentes vis-à-vis du groupe national).

Ce bilan confirme la difficulté à faire un constat précis et partagé des actions menées dans le cadre d'initiatives ou de financements avec le bénéfice de l'aide publique. Les participants constatent que l'absence de définition, au plan national, d'une méthodologie et de précisions sur le cahier des charges explique le faible engagement des parties. Le manque de lisibilité des aides publiques est également souligné, de même que l'insécurité juridique liée notamment à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

2. Élaborer une cartographie de la démographie des populations travaillant au sein de cette filière. Le constat était que les années à venir seraient confrontées au paradoxe d'une baisse continue des

effectifs accentuée par la crise avec des suppressions d'emplois et, dans le même temps, une nécessité de recrutements spécifiques liés aux évolutions technologiques, au renouvellement de la main-d'œuvre et aux variations brutales d'activité sur des cycles de plus en plus courts.

Pour favoriser le redéploiement de carrière en interne ou en externe, pour faciliter durablement le recrutement et l'intégration des personnes, il fallait agir sur:

- a) La mobilisation des ressources en termes de gestion des emplois et de la formation,
  - b) La mobilisation des dispositifs d'accompagnement et de financement,
  - c) La clarification et la sécurisation, tant pour les salariés que pour les entreprises, des dispositifs juridiques permettant de gérer à froid les reconversions nécessaires.
3. Réaliser une étude comparative entre la filière française et celles de nos voisins européens.  
L'Allemagne était plus particulièrement ciblée : comparaison France-Allemagne (compétitivité, fiscalité, coût horaire production-réparation, part de délocalisations, budget R&D, dialogue social, etc.) Les entreprises allemandes bénéficient depuis longtemps d'une politique de soutien de la part des pouvoirs publics, ainsi que d'une politique forte de coopération entre entreprises et laboratoires de recherche et universités.

4. Identifier les actions de formation professionnelle à mettre en œuvre pour permettre le maintien dans l'emploi ou pour faciliter les mobilités (souhaitées ou subies) les métiers de demain et les métiers en tension (en tenant compte des nouvelles technologies, des innovations, des nouvelles normes et réglementations, tant dans la construction que dans la réparation).

L'ensemble du groupe a évoqué les travaux de CARS 21 au niveau européen, comme source d'inspiration possible. Le CNPA a rejoint le groupe pour exposer les travaux de la profession sur la GPEC et sur les dispositifs de formation professionnelle.

La charte automobile a été signée le 3 juillet 2008 entre les ministres de l'Économie et de l'Industrie, L'UIMM, la FIEV, le CNPA et les syndicats FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC. Tous les acteurs de la filière signent la Charte. Dans la foulée de la signature, **à partir du 21 juillet 2008, le groupe de travail se transforme en Comité National de Pilotage de la Charte automobile.**

### ➤ 2009 : DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AUTOMOBILE À LA PLATE-FORME AUTOMOBILE

La crise, qui a touché l'automobile au second semestre 2008, est l'élément qui a montré à la fois les limites de

l'exercice et la justesse de vue de ses promoteurs. La Charte automobile promeut un travail en filière, à froid, dans une logique d'anticipation, qui avait manqué au secteur jusque-là. Et pour la première fois les organisations syndicales ont été associées à cette réflexion. Or, avec la crise, c'est de réactivité immédiate et à court terme dont les entreprises et les salariés ont besoin avant tout.

Le 20 janvier 2009, pour faire face à la crise automobile, les États Généraux de l'automobile sont organisés par le gouvernement. Ils visent à être un « pacte automobile pour sortir de la crise en position de force face aux défis de demain ». Ils réaffirment la nécessité de renforcer la relation client-fournisseur de la filière automobile. Les fournisseurs de l'automobile sont alors plongés dans une grave crise qu'occasionne la contraction de la production automobile mondiale ; mais aussi de l'évolution de la production en France, qui est passée de 2,9 millions de voitures en 2000 à 1,9 millions en 2010. À l'inverse, l'Allemagne est passée de 5,1 millions à 5,5 millions de voitures en 2010.

**Un certain nombre de mesures sont annoncées ou reprises, pendant ce colloque :**

**1. Aide au financement des programmes de développement des constructeurs :** les pouvoirs publics mettront à disposition des constructeurs automobiles et de poids lourds des prêts participatifs pour une durée maximum de cinq ans et pour un

montant global maximum de 6,5 milliards d'euros. Ces prêts seront destinés à contribuer au financement des grands programmes de développement de véhicules plus propres, respectant les futures normes EURO 6 et permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation de carburant. Ces prêts répondent aux engagements des constructeurs en matière d'emploi, d'investissement et de mise en place de relations partenariales améliorées avec leurs fournisseurs.

- 2. Financement des banques internes des constructeurs :** suite à l'octroi fin 2008 d'un prêt de 500 millions d'euros à chacune des deux banques internes des constructeurs automobiles -PSA et Renault-, un nouveau prêt d'un montant équivalent pourra être débloqué au cours de l'année 2009, portant globalement à 2 milliards d'euros le montant des prêts mis à disposition de ces banques. L'objectif est de leur permettre de maintenir une offre de prêts à la consommation compétitive pour l'achat de véhicules.
- 3. Instauration d'un fonds de garantie pour les prêts octroyés aux équipementiers et sous-traitants :** pour faciliter l'accès au crédit de toutes les entreprises de la filière automobile, PME et entreprises de taille intermédiaire pourront bénéficier du dispositif mis en place au sein d'OSEO, permettant de garantir jusqu'à 90 % du prêt, sur des montants couverts pouvant atteindre 15 millions d'euros par entreprise. Tous secteurs confondus, le fonds permettra de garantir 4 milliards d'euros de

prêts pour les PME et 1 milliard d'euros pour les entreprises de plus grande taille.

4. **Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA)** : afin de renforcer les fonds propres des entreprises stratégiques de la filière automobile en permettant de réaliser les consolidations nécessaires à l'émergence de nouveaux champions en France et en Europe, le FSI (Fonds stratégique d'investissement) portera sa contribution au fonds de modernisation des équipementiers automobiles à 200 millions d'euros, au même titre que les deux constructeurs Renault et PSA. Le fonds sera ainsi doté de 600 millions d'euros. L'État lancera, en parallèle, un plan d'action de 15 millions d'euros pour la diffusion des pratiques d'excellence opérationnelle dans la filière automobile.

5. **Convention nationale de chômage partiel pour le secteur automobile** : dans le souci de préserver l'emploi et les compétences malgré le ralentissement du marché automobile, un accord cadre de conventionnement au titre du chômage partiel à hauteur de 50 % sera signé au niveau national, permettant aux entreprises de la filière de bénéficier d'une prise en charge supplémentaire par l'État de l'indemnisation de 1,5 à 1,75 euro par heure chômée selon la taille de l'entreprise. En contrepartie, les entreprises adhérant à ce dispositif s'engagent au maintien des emplois concernés pour une durée équivalant au double de la convention de chômage partiel. Des dispositifs de formation seront couplés aux périodes de chômage partiel dans la mesure du possible.

6. **Soutien à l'innovation de la filière automobile** : dans le prolongement du plan « véhicules décarbonés » présenté par le Président de la République lors du dernier Mondial de L'Automobile à Paris, des prêts pour un montant maximum de 250 millions d'euros pourront être mobilisés pour participer au financement de programmes de recherche et développement collaboratifs. Un des objectifs majeurs est de faire émerger, en France une filière pour les batteries et la chaîne de traction pour les véhicules hybrides et véhicules électriques. Il s'agit également d'améliorer les performances environnementales des moteurs thermiques traditionnels. De plus, afin d'accompagner la multiplication des initiatives industrielles sur ces sujets, la dotation du fonds démonstrateur de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) consacrée à ce type de projets sera augmentée de 50 millions d'euros.

Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement des dispositions mises en œuvre dans le cadre du plan de relance, et notamment du dispositif de « prime à la casse ». Ce plan de soutien traduit la volonté de refonder le Pacte Automobile, visant à accroître la performance et la capacité d'innovation de l'ensemble de la filière. Ce Pacte s'appuie sur la mise en œuvre d'un nouveau code de performance et de bonnes pratiques, approuvé conjointement par les représentants des constructeurs, équipementiers et sous-traitants.

**À noter** : le « Code de performance et de bonnes pratiques relatif à la relation client-fournisseur au sein de la filière et

de la construction automobile », est signé le 9 février 2009. Ce code précise les pratiques dorénavant en vigueur entre les donneurs d'ordre et leurs fournisseurs.

### ➤ **BANQUE INDUSTRIELLE ET CRÉATION DU FSI (FIN 2008-DÉBUT 2009)**

Le FSI (fond stratégique d'investissement) a été mis en place en 2009 avec 20 milliards d'euros de fonds propres. Il répond en partie, mais en partie seulement, à notre demande d'une banque industrielle pour stabiliser et développer l'industrie en France. Trop souvent en effet, des PME, PMI, voire des grandes entreprises nationales, sont pillées par des fonds de pensions ou par des entreprises extérieures, qui prennent le savoir-faire ou le carnet de commandes de ces entreprises, avant de les mettre en faillite.

Dans ce cadre, le FSI a investi plus de six milliards dans plusieurs entreprises de toutes tailles et de tous secteurs et particulièrement dans la métallurgie : Daher/Socata, Vallourec, Nexans, Technip, Mécachrome, Gemalto, etc. Pour certaines, il s'agissait de préserver une indépendance jugée menacée, pour d'autres, de pallier une pénurie de financement ou encore de les sauver d'une mauvaise passe, comme ce fut le cas pour Mécachrome.

Le FSI agit également en co-investissement via des fonds sectoriels (automobile, aéronautique, etc.), des fonds spécialisés dans le financement des PME ou intervenant

sur des segments risqués dans de jeunes entreprises. En 2011, une réunion a eu lieu à l'Élysée pour en faire un bilan. Au cours de celle-ci a été annoncé le lancement de trois nouveaux fonds sectoriels dans l'aéronautique, le nucléaire et la santé pour un axe central de la politique industrielle en France. Le FSI devrait également accentuer son action en faveur des grandes filières industrielles, où il agit en cofinancement avec les grands acteurs de chaque secteur au profit des équipementiers et des sous-traitants.

Le FSI agit enfin dans le cadre des régions, avec comme volonté la création d'un nouveau fonds FSI-Régions en partenariat avec un autre fonds public, OSEO, spécialisé dans le crédit aux PME, doté de 350 millions d'euros. À été annoncée à ce titre la création de successeurs à des fonds existants comme Aerofund2 (aéronautique) et ImmoBio MedTech (équipements et dispositifs médicaux) ainsi que la création d'un nouveau fonds dans l'industrie nucléaire.

**Le FSI répond donc en partie à notre revendication d'une banque industrielle, mais il n'est pas doté de fonds suffisants pour pallier les difficultés de toutes les entreprises de l'industrie.**

Depuis la création du FSI, un certain nombre d'acteurs essaient de se l'approprier.

Nous ne ferons pas de commentaires, mais reproduisons seulement des extraits de la réponse du Président de la

République à notre demande de création de Banque Industrielle Nationale :

Monsieur le Secrétaire Général,

Plus d'une année s'est écoulée depuis la publication de votre « Livre Blanc pour la Défense de l'Industrie », et il me paraissait opportun de faire avec vous le bilan des principales avancées ayant été dans le sens de vos propositions.

Vous avez raison de revendiquer la mise en place d'une véritable politique industrielle pour chaque secteur, tant à échelle nationale qu'europpéenne, permettant de développer l'emploi ainsi que la technologie. L'idée même d'une politique industrielle est incontournable : il est juste de défendre les activités industrielles et la présence des grandes entreprises basées en France.

(...)

Vous avez aussi émis le souhait de voir l'Etat faire preuve d'un peu de « patriotisme économique » en faveur de ses entreprises. Lorsque le contexte économique le justifie, il est en effet indispensable que l'Etat puisse les soutenir. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait en annonçant, entre autres mesures de soutien en faveur des PME, la mise en place d'un fonds stratégique d'investissement le mois dernier, qui aura pour mission d'apporter des capitaux aux entreprises jugées stratégiques par l'Etat, mais aussi de soutenir les filières d'avenir en difficulté ou encore de financer l'amorçage des lourds projets industriels.

**La crise a démontré quelles étaient les difficultés : les banques refusent de prendre des risques financiers et ont donc du mal à prêter aux entreprises, en particulier aux PME/TPE. Ce qui vient renforcer notre revendication d'une banque industrielle.**

## ➤ LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INDUSTRIE (OCTOBRE 2009-MARS 2010)

La Fédération FO Métaux a participé, dans le cadre de ses revendications et actions en faveur de l'industrie, aux États Généraux de l'Industrie lancés le 15 octobre 2009 par le ministre chargé de l'Industrie. Ils avaient vocation à rassembler une multiplicité d'acteurs, dont les organisations syndicales, aux niveaux national et local, pour échanger et faire des propositions sur l'avenir de l'industrie française.

Les États Généraux étaient organisés en trois volets :

- un volet national, composé de groupes de travail thématiques (cinq thématiques transverses, cinq groupes « filières ») ;
- un volet territorial, s'appuyant sur des ateliers régionaux afin d'apporter une vision territorialisée des « forces et faiblesses de l'industrie en France », et des actions en faveur de l'industrie en conséquence ;
- un volet participatif, via un site internet permettant des contributions libres.

Les échanges ont donné lieu à un rapport final sur l'avenir de l'industrie française présenté par le président de la République lors d'une intervention à Eurocopter Marignane le 4 mars 2010. Le rapport est composé de trois parties :

- état des lieux de l'industrie française,
- les enjeux de la politique industrielle française,
- la synthèse des propositions des acteurs économiques et sociaux.



Nous précisons que nous ne partageons pas forcément tous les éléments du rapport. Suite à ces échanges et travaux, le Président de la République et le Gouvernement ont décidé les **23 mesures** suivantes :

#### **Mettre l'industrie au cœur d'un grand projet commun**

1. Créer une conférence nationale de l'industrie
2. Impulser un pacte pour une Europe industrielle
  - 2.1 : Assurer une plus grande loyauté des échanges industriels entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux
  - 2.2 : Rappeler l'importance de la recherche et de l'innovation comme facteur de compétitivité des entreprises en Europe
3. Valoriser le « made in France »
4. Créer une « semaine de l'industrie »
5. Renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur
6. Revaloriser le rôle « industriel » de l'État actionnaire

#### **Développer l'emploi et les compétences sur les territoires**

7. Inciter à la réindustrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires
8. Mettre en place un dispositif « biseau seniors juniors » pour la transmission des savoirs industriels stratégiques
9. Fédérer la gestion de l'emploi et des compétences au niveau territorial
10. Améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques

#### **Consolider la structuration des filières industrielles françaises**

11. Créer des comités stratégiques filières
12. Désigner un médiateur de la sous-traitance

13. Lancer un appel à projets « projets structurants en région »
  - Renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation**
14. Mettre en place des prêts verts bonifiés
15. Simplifier la réglementation
16. Mettre en place une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME en région
17. Créer un fonds start up universités grandes écoles
18. Pérenniser le remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche pour les PME
19. Instaurer une fiscalité incitative à l'exploitation en France des brevets
20. Créer un fonds d'investissement France Brevets
  - Assurer le financement de l'industrie**
21. Orienter l'épargne des Français et le crédit bancaire vers l'industrie
22. Création d'un observatoire du financement de l'industrie rattaché au Médiateur du Crédit
23. Assurer le financement de l'industrie par les établissements bancaires en phase de sortie de crise

### **➤ LA CONFÉRENCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE (CNI)**

La Fédération FO Métaux siège également au sein de la CNI, mise en place le 8 juillet 2010 par les ministres de l'Économie et de l'Industrie. C'était la première mesure décidée par les États Généraux de l'Industrie. Elle a été conçue comme une instance de consultation pérenne de l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de l'industrie.

Pour la première fois, de manière tripartite, les acteurs de ce pays se mettent autour d'une table pour envisager sérieusement l'avenir de l'industrie en France et acceptent de **travailler par filières et secteurs stratégiques, ce qui était une de nos revendications constantes.**

Il ne s'agissait pas pour FO Métaux de rentrer dans un système de cogestion à l'allemande, mais de faire en sorte de mettre les acteurs autour d'une table et de les faire travailler ensemble, en particulier les patrons des différents secteurs ainsi que leurs fournisseurs et sous-traitants.

L'objet de la CNI est, selon la feuille de route officielle, d'émettre des avis et propositions sur:

- les mesures visant à développer l'industrie et ses emplois en France ;
- le suivi du développement de l'emploi industriel, de l'adéquation du dispositif de formation avec les besoins de l'industrie ;
- le suivi de la politique industrielle, par filière, en lien avec les comités de filières qui seront créés;
- les projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie ;
- l'évaluation des aides publiques en faveur de l'industrie.

La CNI comprend, outre les représentants de l'État et les élus, trois collèges :

- Le collège des entreprises industrielles, composé de 15 membres

- Le collège des salariés de l'industrie, composé de 10 membres (2 représentants de FO, 2 représentants de la CFDT, 2 représentants de la CFE-CGC, 2 représentants de la CFTC, 2 représentants de la CGT)
- Le collège des personnalités qualifiées nommées en fonction de leurs compétences ou leur expérience industrielle, et composé de 7 membres. Au sein de ce collège, M. Jean François Dehecq, qui a piloté les travaux nationaux des EGI, a été nommé vice-président de la CNI.

Pour nous, l'un des principaux apports de ce travail en CNI est **la création des comités stratégiques de filières.**

En effet, l'une des conclusions importantes des États Généraux de l'industrie était

*« le constat d'une absence de pilotage des filières industrielles, d'une façon générale, et en particulier des plus stratégiques d'entre elles.*

*« La création des comités stratégiques de filière vise à combler le déficit de structuration des filières industrielles en France en proposant un lieu de concertation permettant de définir des stratégies de filière partagées entre ses acteurs.*

*« En réponse à ce constat, les comités stratégiques de filière ont pour ambition de renforcer la compétitivité des filières, notamment par la construction d'une relation durable entre les différents acteurs. Leurs missions en dé-*



*coulent logiquement : diagnostic et suivi de l'évolution des activités, stratégie à moyen terme, propositions d'actions de la filière, dialogue entre l'ensemble des acteurs de la filière sur la stratégie définie. [...] ».*

Ces comités associent organismes représentatifs des entreprises de la filière, syndicats professionnels ou fédérations professionnelles, syndicats de salariés dont FO Métaux, personnalités qualifiées, organismes spécialisés (pôles de compétitivité, centres techniques ou professionnels, universités, écoles, organismes de recherche).

Au départ, **onze comités stratégiques filières ont été créés.**

#### **Filières de matériels de transport :**

- « **Automobile** », prenant la succession de la commission sur la sous-traitance automobile ;
- « **Aéronautique** », co-présidé par le ministre chargé de l'industrie et le ministre en charge des transports ;
- « **Ferroviaire** » ;
- « **Naval** » (construction et réparation, y compris les plates-formes off shore).

#### **Trois comités stratégiques dans les domaines suivants :**

- « **Technologies et services de l'information et de la communication** » (y compris composants et électroniques) ;
- « **Chimie et matériaux** » (y compris chimie verte) ;

#### **« Industries et technologies de santé ».**

#### **Trois comités sur des biens de consommation :**

- « **Luxe et création** », élargissant la plate-forme stratégique mise en place par le ministre chargé de l'industrie ;
- « **Industries des biens de consommation et de l'aménagement** » ;
- « **Agro-alimentaire et agro-industries** » (hors chimie verte), co-présidé par le ministre chargé de l'industrie et le ministre de l'agriculture.

#### **Un sur les « éco-industries ».**

Suite à nos revendications, un douzième comité a été créé pour **la filière nucléaire.**

En complément des comités de filières, des groupes de travail thématiques ont été également mis en place, dont :

- Emploi – Compétences,
- Recherche – Innovation,
- Simplification – Réglementation,
- Bilan – Prospective

Ainsi que deux groupes de travail :

- Un sur les aides financières,
- Un sur la compétitivité ; constats et propositions.

FO a pris la décision de ne pas participer aux groupes de travail « Constats et propositions sur la compétitivité », « Bilan et prospective » et « Simplification et

réglementation » pour rester libre de défendre ses propres propositions, sans influence extérieure.

Une déclinaison de la CNI a également été mise en place au niveau des régions. FO a largement participé aux différentes réunions, et ce quel que soit le niveau, afin de faire connaître nos positions.

L'objectif final de la CNI est d'élaborer un rapport annuel en faveur de l'industrie en tenant compte des débats des comités stratégiques de filières. Pour nous, ce rapport doit rester un rapport consultatif et de diagnostic, tel que cela était prévu à l'origine par le décret ayant institué la CNI.

### ➤ SEMAINES DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre des États Généraux de l'Industrie et de la CNI, la première Semaine de l'Industrie s'est tenue du 4 au 11 avril 2011. Elle a pour but de revaloriser l'image de l'industrie en France et de ses métiers, avec une déclinaison au niveau des régions. Le bilan de cette première Semaine a été concluant, avec 1 481 évènements labellisés, des journées portes ouvertes d'entreprises et écoles, des conférences, des interventions en milieu scolaire, des expositions, etc.

Compte tenu de ce succès, une deuxième Semaine de l'Industrie doit se tenir en mars 2012.

FO Métaux a été favorable à cette initiative, qui permet de mobiliser l'ensemble des acteurs et d'agir afin de valoriser l'image de l'industrie.

### ➤ MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DU « FABRIQUÉ EN FRANCE »

Le 31 août 2010, le ministre de l'Industrie a lancé, dans le cadre de la CNI et à la suite des États Généraux de l'industrie, l'Observatoire du « Fabriqué en France ». Son rôle est de mesurer l'état du « Fabriqué en France » à partir d'indicateurs statistiques. Il est placé sous l'autorité de la Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services.

Trois indicateurs sont utilisés par l'Observatoire pour mesurer l'état de l'industrie française :

La part française des produits fabriqués en France, passée de 75 % à 69 % entre 1999 et 2009. Cela mesure la valeur de la production due aux acteurs français. Les produits français contiennent davantage de pièces de fabrication étrangère qu'auparavant. Ce phénomène concerne surtout, pour notre branche, l'aéronautique et le ferroviaire. À l'inverse, l'industrie navale utilise de plus en plus de composants fabriqués en France.

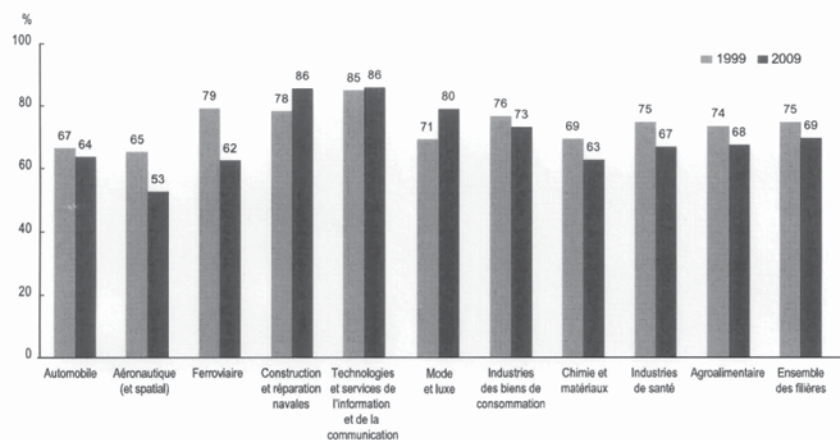
Le positionnement des filières françaises dans les échanges mondiaux. En dix ans, l'industrie française est devenue globalement importatrice.

La part des produits fabriqués en France parmi les produits vendus dans l'hexagone, qui est passée de 67 % à 64 %, permet d'évaluer le niveau de la demande intérieure satisfaite par la production nationale. Cette

baisse touche en particulier l'automobile. À l'inverse, les produits fabriqués en France dans l'aéronautique et le ferroviaire gagnent de l'importance sur le marché intérieur.

### I. Part française des produits fabriqués en France

Valeur de la production revenant aux acteurs français des filières



Sources : Insee, Douanes, calculs DGCIS

Pour un produit final valant 100€ (en moyenne sur la filière) et fabriqué en France, cet indicateur mesure la part en euros revenant à des produits et services français. Exemple : Pour une voiture fabriquée en France valant 10 000€, 6 400€ correspondent à des composants et à de la R&D française et 3 600€ à des composants importés.

Pour tous les acteurs, le « Fabriqué en France » doit constituer un objectif central de la politique industrielle française.

### ➤ GRAND EMPRUNT

Fin 2009, le Président de la République a annoncé le lancement d'un Grand Emprunt avec cinq priorités : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, l'industrie et les PME, le numérique et le développement durable. En fonction de cette annonce et du budget prévu, soit 35 milliards d'euros, nous avons noté plus spécifiquement l'attribution de 6,5 milliards d'euros en faveur de l'industrie et des PME. Ce budget se décomposait en : 2,5 milliards d'euros pour la croissance des petites et moyennes entreprises ; 2 milliards d'euros pour l'aéronautique et l'espace ; un milliard d'euros pour l'automobile, le transport terrestre et maritime et 1 milliard d'euros pour les États Généraux de l'industrie.

FO Métaux avait alors exprimé le souhait que les fonds soient bien attribués à des actions de développement de l'industrie et des PME, en liant ces aides à des contreparties en faveur de l'emploi et de la protection sociale.

### ➤ ÉCHANGES PARITAIRES MÉTALLURGIE-CHIMIE

Parallèlement à la participation de la Fédération à ces instances, des discussions et réunions de travail se sont

tenues au sein de la branche de la métallurgie entre les fédérations syndicales et l'UIMM, mais également avec la branche de la Chimie.

Ainsi, une première réunion de travail sur la politique industrielle a eu lieu le 22 juin 2009 à l'UIMM pour faire un bilan sur l'industrie.

Après plusieurs mois de discussions et réunions entre les organisations syndicales et patronales des branches de la Métallurgie et de la Chimie sur la nécessité de défendre et de définir une nouvelle politique en faveur de l'industrie, nous sommes parvenus à un manifeste commun, ainsi qu'à une **lettre paritaire du 15 décembre 2009** adressée au Président de la République, aux ministres, conseillers et groupes parlementaires concernés afin de donner les principales réflexions et orientations des acteurs précités (*Annexe I*).

**Dans le cadre de ces discussions paritaires, FO Métaux a obtenu que quatre axes prioritaires soient retenus :**

- 1. La refonte du système d'aides aux entreprises dans un ensemble simple avec des objectifs et des conditionnalités précis ;**
- 2. Le développement de politiques de filières plus transparentes et interactives, associant grands groupes et PME, donneurs d'ordre et sous-traitants ;**

**3. La définition de la productivité au-delà de seuls critères financiers ;**

**4. La gestion des emplois et des compétences articulant les dimensions entreprises, filière et territoires.**

### **LA VOLONTÉ DES POLITIQUES CONCERNANT L'INDUSTRIE**

---

Concernant le pouvoir politique, nous avons ressenti une implication et une impulsion fortes du chef de l'État, mais qui ne se traduit pas forcément dans les faits. Ainsi, l'absence, au début de son quinquennat, d'un ministre de l'Industrie et, une fois le poste créé, la valse des titulaires, sont des éléments qui nourrissent notre inquiétude sur la réalité de la politique industrielle du gouvernement. Une véritable politique industrielle nécessite un cadre stable (moyens humains et structures) et un suivi continu dans le temps.

Quant aux différents partis politiques de notre pays et en particulier au niveau des responsables nationaux, nous n'avons pas vraiment ressenti d'implication lorsque nous les avons interpellés en 2007, alors qu'elle existe davantage aux niveaux régional ou local. Il est vrai qu'à ces niveaux les élus sont plus impliqués et facilement impactés par les conséquences des décisions prises sur l'industrie.

**Au-delà des effets d'annonce et des initiatives effectivement prises et déployées, y a-t-il une réelle volonté de construire une industrie forte dans notre pays ou, pour le moins, de sauver ce qui peut l'être, dans l'intérêt de l'industrie nationale de demain ?**

**Pourquoi si peu de résultats ?** Pour FO Métallurgie, on est resté sur le seul plan des coûts sans tenir compte :

- du développement durable, avec la mise en œuvre de la traçabilité, du recyclage et de l'empreinte carbone des produits ;
- de l'information des consommateurs sur les conséquences de leurs choix en matière de développement durable et du financement de leur propre protection sociale ;
- de la non-formation des managers et des décideurs à cette problématique ;
- de la création de normes qui crée aussi le marché ;
- de l'anticipation par les industriels et les pôles de compétitivité des futures normes.

À **noter** : on constate le même phénomène au niveau européen : après l'abandon de toute politique industrielle et sectorielle, on reparle maintenant de politique industrielle et de branche.

Que de temps perdu ! L'Europe de la connaissance et des services n'est viable qu'en s'appuyant sur une industrie et une agriculture fortes et indépendantes.

La non prolongation en 2002 de l'accord CECA de 1952, l'arrêt de la préférence communautaire, l'opposition de la Commission aux entreprises publiques et aux fusions d'entreprises européennes au nom de la libération des marchés se révèlent être un gâchis car l'Europe n'a rien construit de fiable à la place et a laissé les marchés et les multinationales non européennes imposer leur loi.

L'Europe risque même de perdre ses derniers bastions, comme le spatial. Actuellement, Ariane détient 60 % du marché. En plus des concurrents américains et russes, les concurrents chinois, indiens et brésiliens se lancent dans la conquête de ce marché avec l'appui des commandes (militaires, météo, télécommunications, etc.) de leurs États qui restent fermés au lanceur européen. Ces institutionnels représentent 55 à 60 tirs par an. Selon le cabinet Euroconsult, sur les 1 145 nouveaux satellites qui seront mis en service dans le monde d'ici à 2020, 777 seront commandés par des gouvernements.

Dans ce cadre : Quelle politique industrielle européenne propose l'Europe ?

### **RÉORIENTER L'ÉPARGNE VERS L'ÉCONOMIE RÉELLE ?**

---

Le but initial de la finance était de mesurer la richesse d'un pays, la valeur des entreprises, les avoirs des particuliers, de permettre les échanges de produits et de

services (en remplacement du troc), de transformer de l'épargne courte en prêts de longue durée pour les investissements, etc.

Puis au fil des dernières décennies, la finance s'est transformée en « industrie financière ». Par exemple, la City à Londres atteint un PIB de l'ordre de 10 % du PIB britannique. Il y a en valeurs financières en circulation plus de sept fois la richesse totale de la planète.

Une cargaison de pétrole peut être achetée plus de vingt fois avant son déchargement et engendrer des bénéfices et cela sans mise de fonds avec les ventes à terme ; c'est hallucinant ! Idem pour les produits dérivés, les CDC, les actions, etc.

Cette « industrie financière » n'apporte rien de concret à l'économie réelle. En revanche, elle amplifie les variations des actions, des monnaies, des matières premières, etc. Tout cela sans contre-pouvoir ni contrepartie, sinon la création des crises financières qui se transforment en crises économiques, puis en récessions, avec toutes les conséquences sur les salariés et les citoyens. Cette industrie ne participe ni au financement public ni au financement social.

La dette de la France est d'environ 1 700 milliards d'euros, mais l'épargne des Français en assurance vie est de l'ordre de 1 350 milliards, sans compter les dépôts à vue (Livret A, comptes, liquidités, etc.) Il n'y aurait donc pas d'inquiétude à se faire sur la notation de la dette

française ? Eh bien si, car l'épargne des Français a été placée très majoritairement sur l'ensemble des obligations des autres pays.

Il en résulte que la dette française est détenue à plus de 67 % par des fonds étrangers qui peuvent alors exiger des réformes et des reculs sociaux en s'appuyant sur les agences de notation. Examinons le cas particulier des banques et assurances non françaises : placent-elles nos économies et nos contrats en fonction de leurs intérêts, de ceux de leur pays d'origine ou des nôtres, et avec quelle transparence ?

Les cotations des dettes des pays en sont aussi le résultat.

Où sont les informations et le choix des petits épargnants que nous sommes ? Ce serait un comble que nous participions sans le savoir à la spéculation que nous dénonçons. Alors, comment reprendre notre liberté de placement en connaissance de cause ?

La Banque de France a transféré ses pouvoirs et prérogatives à la BCE (Banque Centrale Européenne) qui laisse faire le marché et les cotations. Cela prive la France d'une politique industrielle et économique indépendante, car elle n'a plus de maîtrise financière. La boucle est bouclée, puis on nous déclare qu'il faut être compétitif, faire des réformes et des efforts pour rester dans la compétition mondiale.

Le système bancaire et assurantiel est régi par la pensée unique du « benchmark immédiat », c'est-à-dire la comparaison avec la moyenne d'un marché défini.

Contrairement aux États-Unis et à l'Angleterre, qui peuvent emprunter directement auprès de leur banque centrale, les États de la zone Euro ne peuvent pas emprunter auprès de la Banque Centrale Européenne.

Cela signifie qu'une banque doit faire comme les autres, sous peine de pénaliser ses résultats à court terme et de voir son action chuter immédiatement, même si elle a raison à moyen ou long terme.

Ce qui explique les rémunérations indécentes des traders et des responsables de banques avec leurs bonus. Ces acteurs conditionnés par le benchmark immédiat « plantent » le système financier mondial et développent la spéculation sur tous ces nouveaux produits déconnectés de l'économie réelle.

À quand des établissements bancaires au service de l'industrie et dégagés de la seule logique financière ?

Les épargnants ne sont pas informés sur les conséquences de leurs placements dans différents pays et produits. Ils n'ont donc pas le choix de l'affectation de leur épargne ni sur leurs investissements, ni la possibilité de le faire en toute connaissance de cause.

Redonnons une liberté financière à la France, en développant les grands emprunts d'État, en priorité auprès du grand public, pour collecter leur épargne et financer l'industrie, la recherche-développement, le logement, l'agriculture, entre autres, qui créent des emplois et donc financent la protection sociale.

L'épargne gérée paritairement (retraites complémentaires, épargne salariale, sur-complémentaire, etc.) ne devrait-elle pas être placée pour valoriser notre économie, créer des emplois et renforcer le financement de notre protection sociale, tout en respectant les règles prudentielles, au lieu d'être diversifiée sur des fonds et actions étrangères ?

Ce qui nous affaiblit encore face à la finance mondiale et aux agences de notation.

On peut donc constater qu'après les délocalisations de l'industrie et des services, notre épargne a été allègrement « délocalisée » sur les marchés financiers étrangers, à plus de 50 %.

Prochaine étape : rachat des banques et des assurances françaises par la finance internationale, ce qui faciliterait le rachat du reste de nos entreprises et nous imposerait des réductions de salaire et de garanties sociales au nom de la compétition mondiale ?

## **LE COMMERCE MONDIAL**

---

Sans industrie, ni agriculture, les services, y compris ceux de l'État, ne reposent plus sur rien de stable. Voir le cas de la Grèce et de l'Irlande. L'échange de services ne consomme pas de biens ni d'équipement. En revanche, on achète un bien avec le service qui y est attaché. Tout



l'intérêt est de maîtriser la production pour développer les services complémentaires et non d'échanger l'industrie contre des services comme envisagé par la répartition mondiale du travail.

On voit la limite des objectifs européens de Lisbonne, de faire de l'Europe une région de la connaissance et des services au détriment de l'industrie et de l'agriculture. Les règles de l'OMC qui réduisent ou interdisent l'information des consommateurs sur l'origine des produits, sur les conditions sociales de fabrication, les effets sur l'environnement, l'empreinte carbone, etc., et interdisent aux États de taxer les importations ne répondent pas aux intérêts et normes décidés par des gouvernements élus démocratiquement. Ces règles ont été créées et imposées seulement pour faciliter le développement du commerce mondial et les transferts de capitaux à l'exclusion de tous les autres critères.

La FIOM (Fédération Internationale des Ouvriers de la Métallurgie), avec certaines ONG, fait campagne pour inscrire les droits des travailleurs et travailleuses sur l'agenda des grands chantiers : jeux olympiques, course automobile, coupe du monde de foot, etc. sous le sigle « l'alliance Play Fair ». Ce logo est attribué à toutes les marchandises qui sont fabriquées dans des usines où les travailleurs et travailleuses reçoivent un salaire décent, un travail en CDI, et peuvent s'organiser pour exposer leurs plaintes et griefs en toute liberté.

Notre action est aussi de relayer celle de la FIOM par des campagnes d'information adressées aux consommateurs

sur les conséquences de leurs achats sur les conditions sociales, le financement de la protection sociale, du développement de l'emploi, de l'empreinte carbone, du développement durable, de la RSE des entreprises.



## **DEUXIÈME PARTIE**

### **COMPÉTITIVITÉ, COÛT DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE**

## CONSTAT

---

Le sujet inépuisable de la compétitivité continue d'alimenter les débats, tant parmi les politiques que les employeurs. À ce titre, les principaux mouvements patronaux ont décidé, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2012, d'interpeller les candidats sur ce thème de différentes manières et en particulier par des Livres Blancs ou manifestes.

Pour justifier leurs demandes, ils se basent sur différentes études ou rapports -et il en existe beaucoup sur ce sujet- comme ceux du Sénat et du Conseil Économique, Social et Environnemental. Leurs premières demandes se basent sur les études de Coe-Rexecode qui indiquait que le coût du travail était plus élevé en France qu'en Allemagne. Une deuxième étude, du même cabinet, a démontré le contraire au final : ce sont les Allemands qui sont légèrement au dessus... Cela est confirmé par M. Arnaud Lechevalier,

lors de son exposé au Conseil Économique, Social et Environnemental le 9 juin 2011 (*Voir tableau Annexe 5*).

En revanche, il n'évoque pas, comme par hasard, le rapport de la Cour des Comptes de mars 2011. En effet, ce dernier ne confirme pas ces présupposés d'un coût du travail plus faible en Allemagne, pas plus que l'existence d'une structure fiscale économiquement plus efficace outre-Rhin.

Maintenant, les employeurs demandent un transfert d'une partie des charges des entreprises vers l'impôt ou vers une « TVA Sociale ». Sur ce sujet, le Président de la République a prévu de mettre en place un « Haut conseil du financement de la protection sociale ».

A FO Métaux, nous sommes pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises, mais de manière loyale. C'est-à-dire en n'abordant pas seulement les revendications des employeurs qui visent à réduire les coûts salariaux et modifier notre système de protection sociale en passant par la fameuse « TVA sociale ». À titre d'exemple, un moyen d'améliorer nos résultats à l'exportation (qui sont déficitaires, sauf pour le secteur de l'aéronautique) serait de réactiver certaines productions abandonnées en France, telles que la machine-outil, les téléviseurs, les téléphones, les ordinateurs, la fabrication de fils carbone, etc. Le financement de la protection sociale s'en trouverait, de fait, amélioré. Tel ne serait pas le cas si l'on se contentait de transférer une partie de ces « charges » sans avoir de garanties sur leur financement et

en permettant une ingérence des politiques, qui, en fonction des événements, pourraient attribuer les fonds à autre chose. Ce serait plus que dangereux pour nos garanties, mais également pour la paix sociale dans les entreprises et plus largement dans notre pays.

Les employeurs, par le biais de leurs instances représentatives, revendiquent même, par exemple pour le MEDEF, la suppression des « 35 heures ». Dans ce cas, il faudrait rendre les contreparties négociées et revenir sur la flexibilité qui permet entre autres à notre pays d'être le deuxième au classement en termes de productivité. Les patrons y sont-ils prêts ?

D'autres employeurs revendiquent une simplification des textes législatifs et une flexibilité plus grande dans les contrats de travail, y compris avec la simplification des groupements d'employeurs. A FO Métaux, nous sommes contre. Le CDI doit rester la forme normale du contrat de travail.

Les employeurs mettent aussi en avant la faible performance des exportations, mais tout comme les politiques ils ont contribué à la faible performance de la balance commerciale. En effet, comment pourrions-nous exporter plus avec des secteurs entiers qui ont disparu comme la téléphonie, les téléviseurs, la machine-outil, etc. ? Point n'est besoin d'avoir fait de hautes études pour comprendre cela.

La compétitivité passe obligatoirement par la qualification professionnelle des salariés.

Il faut également regarder l'augmentation de la part relative des revenus du patrimoine par rapport à la part des rémunérations des salariés.

Nous revendiquons, tout comme notre Confédération, une réforme fiscale en France comme en Europe.

## LE COÛT DU TRAVAIL

Au préalable, notre organisation réaffirme son attachement fondamental au contrat à durée indéterminée (CDI) et son opposition à toute forme de travail précaire. En cas de licenciement économique, la mise en place de garanties permettant le maintien d'une ressource est une priorité qui évitera au personnel de sombrer dans la précarité. Ce qui suppose notamment la pérennité du régime d'assurance chômage. Il nous semble primordial de rappeler ce postulat, tant certains entrepreneurs n'ont de cesse d'appeler à une déréglementation du contrat de travail. À les entendre, elle apparaît comme la seule solution pour permettre aux entreprises d'assurer leur avenir. Nous en connaissons d'autres.

Le culte de « l'allègement des charges », alors qu'il s'agit d'un **salaires différé**, pose le salarié en véritable fléau économique que les entrepreneurs cherchent à combattre, alors même que l'absence de justification économique est avérée : « Il vaudrait toujours mieux, par principe, disposer de moins de salariés qu'il n'en faut pour produire un travail donné. » Un tel postulat est discutable. Pour notre organisation, il doit être condamné. Le coût du

travail ne doit procéder que d'un examen précis et chiffré de situations concrètes. A la conception idéologique de l'allègement des charges doit se substituer une politique plus pragmatique, visant des objectifs précis et évalués.

Il convient donc de ne pas se laisser bercer par les incantations patronales axées uniquement sur la compétitivité et visant à dénoncer le coût du travail et plus généralement les protections sociales supposées entraver la bonne marche des entreprises françaises. De multiples paramètres sont à prendre en compte, comme l'augmentation du pouvoir d'achat qui relance la consommation, donc la production. Ce qui a toujours été revendiqué avec force et vigueur par FO Métaux.

## LA PROTECTION SOCIALE

Plus de 90 % de la protection sociale est financée par les cotisations assises sur le travail effectué et déclaré en France. La valeur ajoutée (salaire plus cotisations sociales) représente environ 60 % de la richesse créée en France.

L'ensemble des cotisations sociales (allocations familiales, sécurité sociale maladie, retraites, chômage, etc.) représente environ la moitié du coût des rémunérations, (ex. pour un salaire brut de 100, le salarié touche 75 en net et l'entreprise paie environ 145 en tout ; cela représente environ 50 % en net et 50 % en cotisations), soit 30 % de la valeur du coût de production. Lorsqu'un produit fabriqué sur le territoire

est vendu 100 euros HT + 20 euros de TVA, soit 120 euros, 30 euros vont à la protection sociale, soit 25 % du prix TTC.

*Voir tableaux en Annexes 3 et 4.*

En revanche, chaque fois qu'on achète un produit ou un service qui n'est pas fabriqué ou exécuté en France, on prive de ressources notre protection sociale. Exemple : lors de l'achat d'une voiture entièrement fabriquée hors de France pour 20 000 euros TTC, le manque à gagner pour le financement de notre protection sociale (allocations familiales, sécurité sociale maladie, retraites, chômage, etc.) s'élève à 5 000 euros soit 25 % des 20 000 euros.

À quand **une réelle information des citoyens consommateurs** sur les conséquences de leurs achats vis-à-vis du financement de leur protection sociale ?

**En amont, une formation scolaire sur les financements de l'État et de la protection sociale** nous semble aussi nécessaire.

### LA COMPÉTITIVITÉ INDIRECTE

Chaque fois qu'un emploi est détruit au non de la compétitivité, on affaiblit celle de la France car on doit indemniser un chômeur et se priver des cotisations sociales d'un actif. N'oublions pas que nous avons un fort chômage qui annule ou aggrave la possibilité de produire à

moindre coût car cela ne libère aucun salarié pour un travail plus compétitif mais aggrave nos déficits commerciaux et sociaux. C'est l'effet ciseaux qui se met en place.

En revanche, dans une économie de plein emploi, il est plus compétitif d'acheter moins cher et par conséquent de libérer des emplois pour des produits ou des services plus innovants, qui eux aussi vont améliorer la compétitivité du pays. C'est l'effet vertueux.

Malheureusement, la France est dans le premier schéma et nous devons donc protéger nos productions et nos services, même s'ils sont plus chers que sur le marché extérieur. On gagne sur l'emploi, le financement de la protection sociale, le budget de l'État et sur notre balance commerciale. C'est la stratégie des pays émergents ; pourquoi ne pas l'appliquer temporairement aux pays développés qui rencontrent des difficultés économiques et sociales ? C'est politiquement incorrect ou pénible d'admettre qu'on a besoin d'aide ou qu'on a régressé ?

### LES INCITATIONS FISCALES

Leur rôle est d'orienter l'épargne pour favoriser l'investissement dans certains secteurs de l'économie. Est-ce encore le cas ?

**Le crédit impôt recherche et développement** n'est qu'une demi-mesure, car il n'oblige pas à développer les produits sur le territoire pour bénéficier d'une

réduction d'impôt. Exemple : je bénéficie d'aide publique en France pour la recherche d'un produit, puis je développe ce produit à l'étranger et l'importe en France à moindre coût ; c'est surprenant et non créateur d'emploi de production.

**Les pôles de compétitivité**, eux aussi, sont incomplets, car le résultat des recherches qui débouchent sur des brevets devrait appartenir à ces pôles de compétitivité pour financer les universités et d'autres recherches qui financeraient à leur tour d'autres projets. Le manque de stratégie industrielle nationale prive ces pôles d'une vision sur les recherches et développements à mettre en œuvre pour répondre aux produits et services du futur. Le manque de coordination et de coopération entre tous ces pôles est aussi un handicap ; un schéma directeur serait nécessaire et appelle un ministère du développement et de l'industrie.

**La création de filières industrielles** est une nécessité, quitte à inciter fortement les industriels et les acteurs à y participer pour mettre en œuvre une politique industrielle définie au niveau national et local.

**Les transferts de technologies**, certes, sont nécessaires pour vendre des produits tels que des avions, des voitures dans certains pays. Mais il serait logique d'exiger en retour la réciprocité lorsque l'on achète la totalité de nos produits à certains pays. Ou encore faire comme les États-Unis et imposer un quota de fabrication locale. Par exemple, pour vendre des

ordinateurs chinois en France, la contrepartie serait d'installer une usine chinoise d'ordinateurs ou de composants électroniques sur le territoire. Les transferts de technologie doivent être équitables et réciproques pour tous les pays.

**Les transferts de technologies des multinationales** se font entre filiales de ces groupes et avec une très faible contrepartie en termes d'emplois pour les pays d'origine. Lorsque Renault, à travers sa filiale Dacia en Roumanie, importe des voitures en France, il fait un transfert de technologies vers cette filiale sans contrepartie en emplois en France et ne participe pas au financement de la protection sociale. Dans ce cas, ce qui est bon pour les résultats de Renault ne l'est pas pour notre territoire. Quelle imposition pour ces filiales qui servent à réimporter en France des produits délocalisés par les sociétés mères ?

**Développer le recyclage** nécessite une politique volontariste de l'État, en partant des filières industrielles, pour organiser l'ensemble des acteurs et définir les normes environnementales qui créeront un marché du recyclage avec l'information du consommateur final que nous sommes tous.

**Réactivation de certaines productions disparues ou marginales** comme la machine-outil, la fabrication des deux-roues (vélo, moto, etc.), équipements ménagers, outillages grand public, etc.

**La création des normes :** environnementales, d'informations aux publics, de sécurité, de recyclage, d'empreinte carbone, etc. crée ou développe le marché, mais faute d'anticipation, l'industrie ne peut satisfaire ces nouveaux produits ou services. Exemple : dans le cadre de la réduction du CO<sub>2</sub>, on favorise les capteurs solaires, les éoliennes, les pompes à chaleur, etc. Mais tous ces équipements sont massivement importés de pays n'ayant pas de politique environnementale, tel la Chine, et avec un bilan carbone excessif, car produits avec de l'énergie fossile et des produits agressifs vis-à-vis des salariés et de l'environnement. Le cas du développement des deux-roues pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> est identique, car notre industrie ne produit plus ces équipements. La libération des commandes sur Internet ne fait qu'aggraver cet état de fait par le manque d'informations aux consommateurs, de l'inexistence des contrôles qualité et de l'insécurité juridique du fait du droit international défavorable aux consommateurs.

**Existe-t-il un courage politique pour mettre en œuvre ces politiques industrielles, financières et fiscales dans notre pays ?**

## **PRODUCTION ET EXPORTATION FRANÇAISES**

*(Voir tableaux en annexes 7, 8 et 9)*

---

La France est majoritairement déficitaire avec l'ensemble des pays industriels, sauf l'Afrique et le Moyen Orient qui pourtant nous fournissent le pétrole et le gaz.

C'est bien notre industrie et notre agriculture qu'il faut développer pour redresser cette situation pénalisante pour nos emplois et le financement de notre protection sociale.

## **TROISIÈME PARTIE**

# **DÉSINDUSTRIALISATION DÉLOCALISATIONS ET EXTERNALISATIONS**



## **NOTRE CONSTAT ET NOS ANALYSES QUANT À LA DÉSINDUSTRIALISATION SONT PARTAGÉS**

Pour preuve, ces extraits du rapport d'information de M. Alain Chatillon, sénateur, fait au nom de la mission commune d'information du Sénat sur la désindustrialisation des territoires, déposé le 5 avril 2011. Voici quelques extraits de ce rapport intitulé : « Réindustrialisons nos territoires ».

### **« LE LEURRE D'UNE TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DE SERVICES**

#### ***1. La disparition de l'industrie n'est pas inexorable***

*a) L'indéniable montée en puissance d'une économie de services*

*« La croissance de l'économie de services au détriment de l'économie industrielle prend plusieurs formes. D'une part, le **secteur des services a développé de nouvelles activités**, dans lesquelles la France a su valoriser ses atouts*

*naturels ou construire des champions mondiaux : c'est notamment le cas du tourisme ou des travaux publics. D'autre part, les entreprises externalisent des opérations traditionnellement exercées en interne.*

« Comme on l'a vu précédemment, ces emplois et cette production ne devraient pas être compris dans la mesure de la désindustrialisation, car ils concernent des activités peu susceptibles de délocalisation. Le phénomène d'externalisation correspond toutefois à une volonté de flexibilité des entreprises et peut avoir pour effet, notamment dans le secteur de l'entretien, d'accroître la précarité des emplois. Enfin, **les services constituent une part croissante de la création de valeur au sein même des produits industriels.** M. Xavier Timbeau, directeur du département « Analyse et prévision » de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), lors de son audition devant la mission, a pris l'exemple du téléphone portable dont le prix de vente est cinq fois supérieur au coût de production.

#### *b) Les contre-exemples européens*

« Si les États-Unis ont fait le choix de l'économie de services et de l'innovation technologique, laissant au reste du monde la production, **l'Europe demeure une société largement industrielle**<sup>1</sup>. Les

---

<sup>1</sup> Voir Lionel Fontagné, *Quelle spécialisation optimale pour la France ?*, Esprit, juin 2007.

*produits européens, s'ils reposent moins que les produits américains sur des innovations de rupture, parviennent à conserver une image de qualité largement reconnue. L'Europe n'est donc pas devenue une société de services et rien n'indique qu'elle ait intérêt à le devenir. Ainsi certains pays, tels que l'Allemagne ou l'Italie, parviennent-ils à préserver la place de l'industrie dans leur économie, selon des modalités variées. **L'industrie représente environ 25 % de la valeur ajoutée en Allemagne et 21 % en Italie, contre moins de 14 % en France.***

« Comme l'a dit le commissaire européen M. Antonio Tajani à Paris le 6 janvier 2011 : « La désindustrialisation ne peut être une option pour l'avenir – ni en Europe, ni ailleurs dans le monde. Les services ne peuvent être un substitut à l'industrie, mais doivent être considérés comme complémentaires à celle-ci. »

## **2. L'industrie est à l'origine de la création de nombreux emplois dans le secteur tertiaire**

« La notion de société de service est particulièrement inappropriée au cas français dans la mesure où de nombreux emplois de service dépendent de la présence d'acteurs industriels. Le développement important des services aux entreprises, qui représentent 17 % du PIB, ne peut se concevoir, dans le cas des entreprises

*industrielles, sans la proximité géographique avec les unités de production.*

*« De manière plus générale, l'industrie est fortement consommatrice de services, ce qui lui donne un rôle majeur de développement des territoires : construction de bâtiments et d'infrastructures, nettoyage, services aux personnes pour les salariés... »*

### **3. La contribution essentielle du secteur de l'industrie à la croissance**

#### *a) Par le commerce extérieur*

*« Dans les années 1990, la contribution des exportations à la croissance a parfois atteint ou dépassé trois points du PIB. Elle était, au cours de ces années-là, supérieure à celle de la consommation des ménages ou de l'investissement. Cela n'a plus été le cas à partir de 2000, les importations augmentant plus vite que les exportations et la croissance se trouvant depuis lors ralentie par le déficit de notre commerce extérieur. Or l'industrie joue un rôle fondamental dans l'équilibre de nos échanges extérieurs, puisque les biens manufacturés (hors énergie et industries agro-alimentaires) représentent, à eux seuls, près des deux tiers (64 % en 2009) de nos exportations et de nos importations (63,2 %). Cette proportion était de l'ordre de 80 % en 2000. »*

#### *b) Par les investissements*

*« Par ailleurs, la contribution de l'industrie à la croissance s'apprécie en fonction des résultats non*

*seulement de notre commerce extérieur mais aussi de ceux que traduit l'évolution des investissements dans notre pays. Depuis la fin des grands programmes énergétiques des années 80 (construction des centrales nucléaires et équipement en réserves de transport d'électricité), la part de l'industrie dans l'investissement national total a certes baissé (elle n'est plus que d'environ 20 %), mais elle bénéficie des investissements réalisés en vérité pour son compte par les entreprises de la branche des services marchands. Plus des deux tiers (67,1 % en 2006) des investissements des entreprises françaises concernent des services marchands et 25 %, plus particulièrement ceux qui sont rendus à l'industrie.*

#### *c) Des effets induits sur l'activité des autres branches*

*« Selon L'INSEE, l'industrie est la principale utilisatrice de consommations intermédiaires fournies par les autres branches d'activité. Elle consomme ainsi plus de 40 % de l'ensemble des biens et services et près du quart des services marchands. En définitive, le déclin économique de l'industrie s'explique donc, pour une part notable, par une prise en charge de certaines de ces activités traditionnelles (nettoyage et gardiennage des locaux...) et nouvelles (utilisation de l'informatique...), par le secteur des services avec les effets statistiques qui en résultent.*

*« D'autre part, le phénomène de désindustrialisation est relatif : l'industrie, sauf en temps de crise, continue de créer de la valeur, même si sa part dans la valeur ajoutée totale diminue (sans compter ses effets induits sur l'activité des autres secteurs).*

*« Enfin, l'industrie est, dans une large mesure, pour ainsi dire victime de ses performances et de ses succès puisque ce sont ses gains de productivité et les baisses des prix relatifs des produits industriels en résultant qui provoquent une déformation, à son détriment et au profit de la consommation de services, de la structure et la demande intérieure. »*

En conclusion, ces extraits confirment que l'Europe ne doit pas être qu'une société de services et doit en priorité développer son industrie et son agriculture.

### **LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DÉLOCALISATIONS ET LES EXTERNALISATIONS**

Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises : nous ne sommes jamais dogmatiques lorsqu'il s'agit de trouver des solutions pérennes pour l'industrie. Nous acceptons de regarder la réalité telle qu'elle est et non pas telle que nous voudrions qu'elle soit. C'est pourquoi nous acceptons d'étudier point par point toutes les possibilités existantes. En ce qui concerne les délocalisations, nous ne nous

voilons pas la face. Celles-ci représentaient, d'après les statistiques connues en 2007, 5 % des investissements français à l'étranger. En termes de statistiques, et c'est aberrant, nous n'avons pas de nouvelles données. Soit il n'y a pas de volonté politique de mesurer l'impact des délocalisations, soit ces études existent mais les données restent confidentielles...

Dans tous les cas, pour apprécier la situation réelle de l'ampleur des délocalisations, il convient de dépasser les simples investissements d'entreprises françaises dans les pays à bas coûts. En effet, les travaux de sous-traitance retirés à des PME françaises et confiés à d'autres en zone à bas coût de main-d'œuvre constituent une forme discrète de délocalisation.

Des études montrent que les progrès techniques et les transferts d'activité vers les services se traduisent par des baisses d'effectifs dans l'industrie (Cf. Documents de travail de la DG TRESOR « La désindustrialisation en France » - Juin 2010). Toutefois, la désindustrialisation consécutive aux délocalisations (directes et indirectes) reste une réalité concrète et une problématique qu'il nous faut combattre.

Tant que des responsables d'entreprise décideront de délocaliser pour rechercher l'abaissement du coût de la main-d'œuvre, nous continuerons à nous y opposer fermement car il s'agit de lutter contre une logique purement financière et à court terme. De plus, même si certains dirigeants tentent d'expliquer qu'à travers les transferts d'activités ce ne sont pas les plus hautes technologies qui s'en vont hors de France, il n'en reste pas

moins que c'est bien souvent notre savoir-faire qui est transmis à des pays comme la Chine.

Ce pays, et d'autres, deviendront un jour ou l'autre nos concurrents sur des marchés de haute technologie comme l'aéronautique. À titre d'exemple, le bobinage de petite série ne se fabrique plus en France aujourd'hui. L'horlogerie a aussi presque entièrement disparu.

Concernant les mesures gouvernementales qui ont déjà été mises en œuvre pour lutter contre le phénomène de délocalisations, nous rappelons que nous ne sommes pas opposés aux aides de l'État français ou de l'Union européenne, bien au contraire. Nous les revendiquons même afin de soutenir l'industrie et les emplois qui lui sont liés. Mais celles-ci ne semblent malheureusement pas suffire.

C'est pourquoi il convient d'inciter financièrement les entreprises à ne pas délocaliser, par exemple en imposant une contribution sur les produits réimportés, et ce pour le financement de notre protection sociale.

Dans le même ordre d'idées, l'un des moyens d'éviter des délocalisations serait d'organiser, là où c'est possible, les filières, en partant de la création des pièces jusqu'au recyclage du produit, en favorisant les réorganisations permettant d'assurer la rentabilité de toutes les étapes de la production (exemple de la collecte, du traitement et du recyclage). Ce nouvel agencement permettrait une plus grande visibilité et très certainement, à terme, des économies d'échelle.

Il est également nécessaire de mettre en œuvre une meilleure traçabilité des produits pour renforcer

l'information du consommateur, le respect des règles de sécurité, de propriété intellectuelle, le respect social et les normes environnementales.

## **LES DÉRIVES DE LA SOUS-TRAITANCE**

---

La sous-traitance donne lieu à une série de dérives qu'il convient de combattre. Facteur de flexibilité largement utilisé par les grands groupes, qui reportent ainsi une part de leurs contraintes sur les PME et TPE locales, la sous-traitance génère des conditions de travail parfois scandaleuses dans certaines entreprises et contribue à créer de fait des situations de non-droit par rapport à la législation du travail.

C'est pourquoi la sous-traitance, si elle est acceptable pour certaines activités et même souvent créatrice d'emplois pour les PME-PMI, doit être en partie contrôlée. Une vigilance extrême doit être portée sur la nature, la teneur et le respect des contrats. Il faut notamment être extrêmement vigilant lorsque le recours à la sous-traitance se combine à des délocalisations.

Dans le même ordre d'idées, il est également urgent d'agir vis-à-vis des entreprises donneuses d'ordres qui « pressent » les sous-traitants pour diminuer leurs prix et peuvent ainsi provoquer cette tendance « délocalisatrice », voire l'embauche de salariés étrangers à des conditions de travail et de salaires moins favorables. Ces pressions retombent sur les salaires et les conditions de travail de l'ensemble du personnel.

## **REVOIR LES ZONES FRANCHES POUR PROTÉGER LES BASSINS D'EMPLOI**

---

Il convient de définir des aides sur l'ensemble de notre territoire, mais des aides contrôlées, profitant à l'emploi et ne remettant pas en cause les régimes paritaires de protection sociale.

Il ne faut pas non plus tomber dans le piège des externalisations qui, soi-disant, créent de l'emploi à la fois à l'étranger et sur notre territoire. Il serait intéressant à ce titre et si possible de faire un bilan chiffré et de regarder la balance de l'emploi.

Dans le piège des externalisations, il y a aussi dans un cadre national la difficulté de la dispersion du salariat et des conventions collectives applicables. En témoigne le cas de l'intérim et des prestataires extérieurs.

## **LE « MADE IN FRANCE » ET LES RELOCALISATIONS**

---

Ces derniers temps, la presse se fait l'écho d'un mouvement de réinternalisation des activités, c'est-à-dire de rapatriement de l'activité sur le territoire national après qu'elle eut été dans un premier temps délocalisée.

Le « Made in France » gagne du terrain dans l'opinion publique. « Acheter français » est synonyme de « qualité » et représente même un « acte citoyen » pour 44 % des français, selon l'IFOP.

Surfant sur cette tendance, des sites internet dédiés ont vu le jour :

[www.madine-france.com](http://www.madine-france.com)  
[www.produitsfrance.com](http://www.produitsfrance.com)  
[www.100pour100-madeinfrance.fr](http://www.100pour100-madeinfrance.fr)  
[www.France-avenue.fr](http://www.France-avenue.fr)

Ils effectuent un tri dans les produits commercialisés en fonction de leur lieu de fabrication.

Dès 1993, l'Assemblée permanente des Chambres françaises de commerce et d'industrie, qui héberge Pro France, lançait une campagne qui est restée dans les esprits : « *Nos emplettes sont nos emplois* ».

Quinze ans plus tard, les débats sur le « Made in France » rejoignent les positions de FO Métaux sur la défense de l'emploi local, la valorisation des savoir-faire. Plusieurs projets de règlements relatifs à l'étiquetage de l'origine des produits sont discutés au sein des institutions européennes. Le parlement italien a voté, en 2009 et 2010, des lois sur le « Made in Italy » ; la Suisse a quant à elle engagé une réforme sur sa « marque-pays ».

C'est dans ce contexte qu'est créée l'association Pro France en mai 2010. Son but est de développer la traçabilité des produits au service des consommateurs et de l'emploi pour en finir avec la mondialisation anonyme.

FagorBrandt a reçu, le 24 novembre 2011, le label « Origine France Garantie » pour son usine d'Orléans qui fabrique des appareils de cuisson.

Pour aller plus loin : [www.profrance.org](http://www.profrance.org)

**Plus de 9 français sur 10 favorables à « Origine France Garantie » (21 novembre 2011).**



Une quasi-unanimité se dégage en faveur du label initié et développé par ProFrance ! L'Ifop confirme la montée en puissance de l'intérêt des consommateurs pour l'origine des produits, avec une forte exigence de sincérité de cette information. (Enquête IFOP pour le Cèdre -Comité des entrepreneurs pour un développement responsable de l'économie- en novembre 2011).

### **Label « Made in France » : un gage de qualité.**

La question suivante a été posée : « La loi Grenelle 1 a établi le principe d'une transparence accrue, non seulement en matière environnementale, mais aussi en matière sociale (origine des produits, chaîne de fabrication). S'agit-il d'une problématique importante pour votre entreprise ? »

77 % des dirigeants interrogés considèrent que la traçabilité des produits constitue un véritable atout, tant sur le marché intérieur qu'extérieur.

Le Président de la République, de son côté, annonçait récemment devant les salariés de l'entreprise Rossignol de Sallanches, qui a rapatrié depuis plus d'un an sa production partie en Asie, que la politique du gouvernement « *c'est d'encourager les entreprises à produire en France, qu'elles soient françaises ou étrangères* ».

Des exemples sont mis en avant : Geneviève Lethu, Decathlon, Meccano, Loiselet (feronnerie), Majencia (mobilier de bureau), Diane Industries (tôlerie). Ces entreprises font malheureusement figure d'exceptions. Ainsi, les relocalisations représentent à peine 0,3 % des

opérations d'investissement et de désinvestissement réalisées en France en 2008 et 2009, soit 24 cas en deux ans. Au total, cela représente une opération de relocalisation pour six délocalisations, mais pour un emploi relocalisé, on a trente emplois délocalisés...

**Malgré tout, l'idée fait son chemin. La valorisation du « Made in France » est une des revendications constantes de notre Fédération. Nous la défendons notamment dans le cadre du groupe de travail « Fabriqué en France » et du comité de filière des biens de consommation.**

**Plusieurs propositions sont à l'étude :**

- **L'obligation de marquage d'origine au niveau européen**
- **L'extension des indications géographiques protégées aux produits industriels**
- **Le label volontaire**
- **La carte d'identité des produits.**

**Dans ce sens, nous plaidons également pour une éducation de la population à la consommation.**

### **PRÉSERVER LE PACTE RÉPUBLICAIN PAR L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION DE LA POPULATION**

---

- Intégrer dans les programmes de l'Éducation Nationale la raison d'être du pacte républicain mis en place à la fin de la deuxième guerre mondiale :

- éducation des enfants concernant le système de protection sociale financé par les actifs ;
- droit à une retraite financée par les actifs en retour du financement de leur éducation et de leur protection sociale ;
- droit à la couverture maladie pour tous et financée par tous ceux qui disposent de revenus ;
- le fonctionnement de notre système de protection sociale et son financement par le travail effectué sur le territoire France.

Ce système ne peut fonctionner que s'il est solidaire et obligatoire (tous les citoyens en bénéficient et tous participent à son financement).

Au cours des années, ce système mutualisé au niveau de la France s'est amélioré et élargi aux retraites complémentaires, aux gros risques, etc.

Et c'est à partir de ce socle commun, qu'il faut absolument sauvegarder en tant que fondation de notre société, que l'on peut ensuite développer les solutions individuelles de vie (épargne, acquisitions, choix de consommation, éveil aux cultures, etc.), car « *seul, on ne peut pas s'en sortir* », comme le disent les assurances privées qui mutualisent le risque sur une population donnée.

- Former tous les décideurs et managers aux conséquences de leurs choix de gestion sur le pacte républicain et la RSE (responsabilité sociétale et environnementale), et pas simplement en termes

strictement économiques comme c'est aujourd'hui le cas. L'entreprise ne peut se désolidariser de la nation sur laquelle elle est implantée.

- Réactualiser cette formation, cette éducation tout au long de la vie, lors des formations en entreprise, notamment par le biais du DIF ou autres formations managériales. Un homme, une femme libre est un être informé et éduqué. À défaut, les foules sont manipulées, et la démocratie est en danger.
- Il faudrait peut-être aussi comparer notre système avec l'étranger, en particulier les pays anglo-saxons qui mettent en avant leurs réussites et passent sous silence leurs échecs, alors que nous faisons volontiers l'inverse en oubliant de valoriser les avantages de notre système social.
- 76 % des Français voudraient que l'on se fixe « *un but commun auquel cela vaudrait la peine de se consacrer* »<sup>1</sup>, ce qui renforce l'idée que tous les citoyens doivent être acteurs, à leur niveau, du développement et de la marche de notre pays. Alors, pourquoi ne pas se fixer comme objectif commun la sauvegarde et le développement de notre pacte républicain, qui fait partie de notre choix de vie ?

---

<sup>1</sup> Étude du CESE, rapport sur l'état de la France, rendu public le 14 décembre 2011



## SOMMES-NOUS PROTECTIONNISTES ?

Lorsque nos détracteurs se trouvent à court d'arguments pour contester nos thèses et démonstrations, arrive alors l'accusation de protectionnisme, qui prétend reléguer nos idées au rang d'affirmations nationalistes et passéistes. Pire, défendre vraiment notre industrie, ce qui s'appuie pourtant sur des analyses et des propositions, reviendrait à défendre l'idée d'un repli sur soi, d'une fermeture, donc d'une réduction des échanges, d'une baisse de croissance et finalement d'une crise économique sans précédent. Nous serions donc des irresponsables.

Or, nous ne prôtons nullement le protectionnisme. Nous demandons :

- Des règles équitables pour tous, notamment en matière sociale et fiscale ;
- La prise en compte du financement de notre protection sociale, au regard des pays qui n'en ont pas et qui ne sont pas des modèles de progrès social pour nous ;
- Le soutien de la part de notre État aux entreprises qui investissent en France, dans le respect des réglementations européennes et internationales ;
- De soutenir la « préférence » communautaire et nationale lors des appels d'offres, y compris avec les collectivités locales, pour préserver notre sécurité d'approvisionnement et notre savoir-faire. Pour nous, dès l'instant où des fonds publics sont engagés, la préférence du « made in France » doit

être soutenue. Beaucoup de pays, y compris des pays développés, imposent leurs conditions de transfert de technologie ou de fabrication locale lors de leurs appels d'offres.

À titre d'exemples, et c'est un comble :

- la Carte Vitale 2 sera fabriquée en Inde ;
- les flans des pièces de monnaie en euros frappées en France sont importés d'Inde et de Corée ;
- les uniformes de l'armée française sont fabriqués au Sri Lanka et au Maghreb ;
- la Poste a préféré les scooters taiwanais Kymco à la place des Peugeot existants ;
- Eurostar, détenu à 55% par la SNCF, a préféré commander 10 TGV à Siemens plutôt qu'à Alstom, qui avait fourni les premiers TGV ;
- Ainsi que la ville de Rennes, qui continue de commander des tramways à Siemens pour ses nouvelles lignes ;
- Renault, dont l'État est le premier actionnaire, fabrique son très haut de gamme « La Latitude » uniquement en Corée et le réimporte en France et en Europe ;
- Et le cas de l'Airbus A 350 dont la partie supérieure du tronçon central a été sous-traitée à l'américain Spirit (anciennes aérostructures de Boeing) en Caroline du Nord. Cet ensemble de grande dimension en matériaux composites a été développé dans le Pôle de

compétitivité de Nantes avec les fonds de recherche et développement provenant de la sphère publique.

- Et que dire :

. des groupes dont l'État est actionnaire et qui ont leur siège à l'étranger pour payer moins d'impôts en France ;

. des voitures réimportées en France au détriment des constructeurs locaux ?

Malheureusement, ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

Nous souhaitons une conscience nationale plus marquée de la part de nos élites, qui manient la contradiction avec un peu trop d'aisance : on demande l'intervention minimale de l'État quand tout va bien, au nom de grands principes économiques, et ces principes disparaissent bizarrement aux premières vraies difficultés quand l'État est prié de payer (sans poser trop de questions ni demander trop de contreparties !) Par ailleurs, les décideurs politiques n'hésitent pas à solliciter le vote des salariés qui ont subi ou subissent les conséquences, en termes d'emploi, de ces contradictions ;

Portons aussi davantage d'attention à ce que font les autres grands pays industriels. En l'occurrence, ils défendent, en cette période de crise, leur industrie nationale et leurs emplois nationaux. Le cas de l'Allemagne est particulièrement probant. Pourtant, elle n'est pas accusée de pratiquer un protectionnisme débridé, pas plus que le

Japon ni les États-Unis. Et que dire du Brésil, qui impose la taxe maximum de 35 % admise par l'OMC sur les importations de voitures pour développer sa production intérieure ? Le cas de l'Argentine est révélateur d'un certain poids politique sur l'économie. Après une faillite de cet État, due à une politique monétaire rigoureuse avec alignement de sa monnaie sur la valeur du dollar, les responsables politiques ont rejeté les contraintes du FMI et mis des protections aux frontières pour relancer leur économie. Des années plus tard, l'économie est repartie et continue de croître de 7 à 8 % par an. Pourquoi pas l'Europe, qui se retrouve dans le même cas de figure ?

Nous souhaitons une réflexion pour contraindre les grands groupes à privilégier la sous-traitance locale, comme le fait également l'Allemagne depuis toujours.

Nous avons besoin de règles d'étiquetage et d'information des consommateurs dans les magasins et d'une formation des vendeurs sur l'origine des produits, la traçabilité, l'empreinte carbone, la consommation d'énergie, le recyclage, le respect des normes sociales et environnementales, etc.

Il faut subventionner l'information objective des consommateurs pour leur permettre de décider de leurs achats en toute connaissance des effets qu'ils ont sur notre société. L'information complète et honnête du consommateur doit devenir un droit fondamental.

Il faut rendre les magasins responsables des défauts, dysfonctionnements, du recyclage des produits qu'ils commercialisent. Cela permettrait de mettre en avant la

qualité et le développement durable au lieu des seuls marges tout en valorisant les vendeurs qui ne doivent pas être des machines à vendre les produits dégageant le plus de marge.

Nous réclamons une réciprocité sur les transferts de technologies entre pays.

Il est urgent aussi de réactiver certaines branches industrielles disparues ou devenues marginales ;

Enfin, reconsidérer la notion de pays en voie de développement pour certains pays comme la Chine, la Corée du sud, le Brésil, l'Inde, etc. qui sont devenus plus performants que les pays dit industrialisés et qui pratiquent la conquête des marchés occidentaux sans les mêmes contraintes.

## **QUATRIÈME PARTIE**

### **LES REVENDICATIONS DE FO MÉTAUX**

FO Métaux a obtenu, en partie ou en totalité, satisfaction sur certaines de ses revendications. Mais il reste encore de nombreux points et revendications importants sans réponse à ce jour.

✓ Inventer une nouvelle forme de politique industrielle

Une politique industrielle qui reposera sur un juste équilibre entre l'intervention directe de l'État et son rôle de créateur d'environnement favorable à l'attractivité de l'industrie, tout en créant les conditions nécessaires à des espaces de délibération et de négociation collective entre les partenaires sociaux et en accentuant la responsabilité sociale des entreprises.

✓ Priorité à l'emploi !

**La priorité, pour nous, est de développer l'emploi et de consolider notre système de protection sociale. C'est ce qui sous-tend l'ensemble de nos revendications.**

✓ Pour la création d'une véritable banque industrielle

Nous avons obtenu partiellement satisfaction par le biais du FSI et d'Oséo.

Nous continuons à revendiquer la création d'une réelle banque industrielle à guichet unique qui regrouperait l'ensemble des acteurs économiques (l'État, le FSI, OSEO, la CDC, les secteurs privé et public, les syndicats, les régions, les banques, les assurances, etc.) avec des responsabilités variables.

Elle serait alimentée, entre autres, par des financements d'État, des financements régionaux, des emprunts du privé et du secteur mutualiste, de l'épargne salariale, des assurances vie, etc.

Elle aurait pour objectifs de :

- favoriser les filières et les secteurs stratégiques ;
- créer des entreprises innovantes ou nécessaires à l'indépendance des filières ;
- soutenir les entreprises en difficulté sans être guidé par une stricte logique de profit ;
- consolider les emplois en France ;
- s'opposer aux fonds de pensions et aux fonds souverains étrangers qui rachètent trop souvent des entreprises françaises pour les liquider en s'appropriant leur savoir-faire et leurs technologies ;
- favoriser la sécurité d'approvisionnement, le savoir-faire de la France et la création de filières pour l'ensemble des activités sur le territoire.

✓ Pour un financement des régions et collectivités locales

Comme au niveau national, les régions et collectivités locales doivent participer au financement et au développement de l'industrie, ce que font les Länder en Allemagne ou les régions espagnoles (financements directs, par les infrastructures mises en place, etc.)

Nous avons proposé à ce titre, au moment de Power 8, un financement des régions pour Airbus et depuis des expériences similaires ont été menées (Heuliez).

✓ Pour le rétablissement d'un Commissaire au Plan

FO Métaux continue de revendiquer le rétablissement d'un Commissaire au Plan pour l'industrie. Celui-ci devrait coordonner son action avec la direction générale de l'industrie de la Commission Européenne d'une part et avec les collectivités locales d'autre part. Ces dernières peuvent et doivent investir et soutenir l'industrie pour leur propre développement.

✓ Pour un plan de développement durable de l'industrie

De même que la défense du système bancaire a donné lieu à plusieurs plans de « soutien » au début de la crise économique, l'avenir de l'industrie nécessite une mobilisation de l'État.

FO Métaux revendique la mise en œuvre d'un plan national de développement durable de l'industrie qui comprendrait :

- un état des lieux des industries à développer, à créer ou à réintroduire sur le territoire ;
- le développement de ces industries, y compris les PME, avec l'aide des grands groupes et des régions ;
- la mise en place de réseaux territoriaux pour maintenir ou développer les activités industrielles ;
- des mesures pour attirer de nouvelles entreprises dans les zones d'emplois qui en ont besoin ;
- le regroupement des sociétés fragiles au sein d'une entité afin de les rendre viables ;
- le transfert de production vers la France (construction d'ordinateurs, d'écrans, de panneaux solaires, etc.) des pays en situation de monopole.

✓ Pour le contrôle des aides publiques et des systèmes d'exonération des « charges » reposant sur les salaires

Nous sommes favorables aux aides publiques aux entreprises, mais nous revendiquons, de la part des industriels qui bénéficient d'aides publiques et d'exonérations de cotisations sociales, des engagements sur le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire et sur des augmentations de salaire.

Les investissements de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales sont considérables et il est assez difficile de pouvoir chiffrer de manière exhaustive ce soutien aux entreprises.

Si l'on se base sur les seules exonérations fiscales et sociales consenties aux entreprises, les sommes atteignent

des niveaux très importants (172 milliards d'euros) qui rappellent la nécessité d'un contrôle et d'une gestion rigoureuse.

Selon l'étude publiée en 2010 sous l'intitulé « Entreprises et niches fiscales et sociales : des dispositifs dérogatoires nombreux » (octobre 2010) par le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CDPO, instance qui dépend de la Cour des Comptes), les dispositifs dérogatoires relatifs aux prélèvements sur les rémunérations et avantages accordés par les entreprises à leurs salariés représentent un premier ensemble de 68 dispositifs. Sont notamment recensés au titre des exonérations de charges : les allègements généraux sur les bas salaires, le régime des heures supplémentaires issu de la loi TEPA, les exonérations ciblées sur des publics particuliers, sur des territoires et sur des secteurs d'activité et les exonérations propres aux secteurs agricoles. Le coût des allègements généraux et exonérations ciblées de cotisations sociales est estimé à 32,1 milliards d'euros en 2009 et 31,5 milliards d'euros en 2010. Ce montant de 31,5 milliards d'euros s'entend hors allègements liés aux exemptions d'assiette (PEE, Participation, Intéressement, Prévoyance, etc., qui ne sont pas soumis à cotisations sociales).

Il faut considérer également les aides publiques aux entreprises sous forme d'exonérations d'impôts. Les 293 dispenses fiscales qui bénéficient aux entreprises recensées par le CDPO dans le cadre du PLF pour 2010 ont un coût total évalué à 35,3 milliards d'euros en 2010 (on y retrouve la baisse de la TVA sur la restauration, le crédit d'impôt recherche, etc.) À cela, il convient d'ajouter

les mesures dérogatoires déclassées (c'est-à-dire des modalités particulières de calcul de l'impôt) qui ont un coût de 71,3 milliards d'euros (34,9 pour le régime mère fille, 19,5 pour le régime d'intégration fiscale, etc.)

Au total, le manque à gagner pour les comptes publics est estimé à 172 milliards d'euros.

✓ Pour le développement des filières

On peut se féliciter d'avoir vu notre revendication aboutir par la création notamment des comités de filières au sein de la CNI, avec une meilleure coordination entre les donneurs d'ordres, les sous-traitants et les fournisseurs.

Ces filières doivent maintenant poursuivre leur évolution pour être plus efficaces. Nous revendiquons également la création de nouvelles filières pour les autres secteurs (sidérurgie, fonderies, etc.)

Notamment, ce travail par filières en lien avec les branches, doit aboutir à une plus grande transparence entre les acteurs concernés (les donneurs d'ordres, les sous-traitants et les fournisseurs).

✓ Pour la création de véritables filières de recyclage et de démantèlement

FO Métaux revendique la mise en place de véritables filières de recyclage pour l'ensemble des produits industriels favorisant :

- la traçabilité des produits, et donc l'information des consommateurs ;
- la détermination de l'empreinte carbone ;

- la récupération des métaux et matériaux rares qui manquent cruellement à l'indépendance de l'approvisionnement de la France ;
- le respect de normes environnementales ;
- la création de filières de démantèlement spécifiques pour les navires, trains, avions, voitures, camions, engins de travaux publics, matériels militaires, etc.

Ces filières permettraient la création d'emplois qualifiés et non-qualifiés, non délocalisables, et d'améliorer la protection de l'environnement.

✓ Pour une GPEC offensive !

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit permettre, pour être efficace :

- de détecter les changements en amont,
- de déterminer les nouveaux métiers et les nouveaux marchés,
- de mettre en place les formations adaptées pour répondre à ces nouveaux besoins de qualification, **en prenant en compte l'ensemble des salariés.**

✓ Pour la formation

La formation professionnelle est un outil indispensable, et cher à tous les partenaires sociaux de la branche, pour augmenter le savoir-faire et les compétences des salarié(e)s, et contribuer ainsi à l'augmentation de la compétitivité de l'industrie.

Nous continuons de revendiquer la formation tout au long de la vie professionnelle pour tous, notamment par le biais du DIF ou autres formations managériales.

Nous revendiquons également la formation de tous les décideurs et managers aux conséquences de leurs choix de gestion sur le pacte républicain et la RSE (responsabilité sociétale et environnementale), et pas simplement en termes strictement économiques comme c'est aujourd'hui le cas.

✓ Pour lutter contre les délocalisations et les externalisations

Dans la course aux profits des entreprises, la réduction des coûts passe désormais trop souvent avant les enjeux industriels, notamment par le biais des délocalisations.

Pour lutter contre ce phénomène qui provoque l'augmentation des coûts fixes des emplois en France et accélère les autres délocalisations, FO Métaux revendique :

- des incitations d'envergure pour pousser les entreprises à maintenir leurs productions sur le territoire ;
- le conditionnement des aides financières au maintien de l'emploi et des technologies en France ;
- des sanctions contre les entreprises qui délocalisent puis rapatrient sur le marché français les produits fabriqués à l'étranger ;

- une contribution financière sur les produits délocalisés et réimportés sur notre territoire, au bénéfice de notre système de protection sociale ;
- une information au CE et CHSCT sur le développement des nouveaux produits, leurs avantages et le développement durable.

✓ Pour accentuer la démarche du « Made in France »

Dans la continuité de nos revendications de 2007, nous constatons la volonté des différents acteurs de développer le « Made in France » (bilan carbone, traçabilité, recyclage, information du consommateur, financement de la protection sociale, etc.)

Nous revendiquons la pérennisation de cette démarche ainsi que de l'Observatoire du « Fabriqué en France ». Nous demandons la prise en compte systématique de ce principe, notamment dans les décisions d'attribution des aides publiques aux entreprises.

✓ Pour une information des consommateurs et des épargnants

Pour permettre au consommateur de jouer son rôle de citoyen responsable, il est essentiel de l'informer sur la provenance des produits qu'il achète.

Nous demandons que soient mentionnés sur l'ensemble des biens mis en vente :

- la provenance géographique de la conception et de la fabrication du produit ;



- pour certains produits, la répartition de leur valeur ajoutée entre le producteur, le transformateur et le commerçant ;
- son empreinte carbone, de la conception au recyclage ;
- son taux de recyclage réel.

Informer les consommateurs des réalités sociales et environnementales qui précèdent leurs achats pousserait les entreprises à s'engager dans une démarche plus respectueuse socialement de leurs productions.

Nous proposons d'intégrer dans les programmes de l'Éducation Nationale la formation à l'économie mondiale, avec ses conséquences sur le financement de l'État, des territoires, de la protection sociale et la création de nos emplois, la RSE des entreprises.

Nous revendiquons également l'information de l'ensemble des épargnants sur la destination et l'usage de leur épargne, pour leur laisser le choix de leurs placements en faveur de l'industrie, des territoires, des fonds éthiques, des filières, de la recherche, etc. Voire de leur donner un droit de vote aux assemblés d'actionnaires des entreprises, des banques, des assurances, etc.

✓ Pour une régulation des transports internationaux

Pour décourager la concurrence déloyale entre les pays industriels, il convient en premier lieu de s'attaquer à ce qui la rend possible : les transports de produits. La lutte

contre le réchauffement climatique implique le développement d'une fiscalité écologique et financière.

FO Métaux propose :

- la taxation des transactions financières ;
- la mise en place d'une contribution environnementale ou d'une « taxe carbone » pour l'ensemble des produits, y compris les produits importés ;
- la taxation de tous les transports internationaux, au même titre que les transports intérieurs ;
- une réglementation pour les transports maritimes imposant notamment des obligations de sécurité sur l'état des navires.

En proposant ces réglementations, FO Métaux ne fait que suivre le principe du « pollueur-payeur » et participe à une régulation économique internationale. Cette logique implique une assurance obligatoire et contrôlée pour tout moyen de transport terrestre, aérien et maritime, ceci pour couvrir les éventuelles pollutions et catastrophes écologiques.

✓ Favoriser la Recherche et Développement des entreprises

Afin de favoriser la R&D des entreprises, nous revendiquons également :

- le renforcement de la protection de la propriété industrielle ;
- l'aide au développement de la production lorsqu'elle est réalisée sur un site français ;

- une incitation fiscale pour que les grands groupes consacrent un pourcentage de leur chiffre d'affaires à la recherche et à l'industrialisation sur le territoire ;
- le développement des pôles de compétitivité, notamment en les ouvrant davantage aux PME ;
- la création de filières industrielles pour coordonner la recherche, les avances financières, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire ;
- un ministère du Développement durable, de la recherche et de l'industrie ;
- que le crédit d'impôt R&D ne soit attribué qu'aux entreprises qui développent et s'engagent à fabriquer ces produits sur le territoire, pour inciter les entreprises à développer les nouveaux produits à l'endroit où est effectuée la recherche financée notamment par les aides d'État.

✓ Pour l'augmentation des moyens alloués à la Recherche et Développement, et le lancement de nouveaux programmes

- L'augmentation des budgets consacrés à la recherche et développement ;
- Le ralentissement de la fuite des chercheurs à l'étranger grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail (passant notamment par la mise à leur disposition des moyens adéquats), et par une meilleure reconnaissance par l'entreprise de ces métiers dans l'entreprise ;

- L'incitation pour les entreprises à investir en R&D et à abonder financièrement les moyens de la recherche publique ;
- La meilleure organisation des financements de la recherche permettant de favoriser des effets de levier ;
- L'identification de domaines prioritaires de recherche, permettant d'améliorer la lisibilité des efforts de recherche et d'éviter le saupoudrage des moyens.
- Il nous semble urgent de définir quels seront les nouveaux produits qui remplaceront à terme nos voitures, nos TGV, nos lanceurs, nos avions, etc. ;
- La mobilisation en faveur des nouvelles technologies ;
- Le financement de la R & D par les régions, en complément de celui de l'État.

La politique des pôles de compétitivité doit être poursuivie et accentuée. La mise en place de réseaux PME/PMI en liaison avec ces pôles doit également constituer un objectif. Par ailleurs, afin d'éviter que les connaissances ne s'évaporent avec la fin de l'activité professionnelle de nombreux salariés, il nous apparaît primordial d'accélérer la transmission du savoir-faire en développant le tutorat, la formation en alternance et l'apprentissage, et de renforcer le lien entre l'Éducation nationale et l'industrie.

✓ Pour une anticipation des évolutions

Nous demandons que les organisations syndicales participent à titre consultatif au Comité Interministériel des Restructurations Industrielles (CIRI). L'État doit

s'organiser et intervenir en vue d'anticiper les fermetures et d'identifier les mutations et reconversions. Il est indispensable de trouver un financement pour ces mesures.

Cela passe nécessairement par une coordination avec les Pôles de compétitivité et les services de l'État, s'agissant de l'évolution des normes.

✓ Pour combattre les dérives de la sous-traitance et de l'intérim

FO Métaux, tout comme sa Confédération, revendique toujours l'ouverture d'une négociation nationale sur la question des sous-traitants.

Il est urgent d'agir vis-à-vis des entreprises donneuses d'ordres qui « pressent » les sous-traitants pour diminuer leurs prix et les incitent ainsi à délocaliser.

FO revendique le maintien du médiateur de la sous-traitance et l'augmentation de ses moyens d'action.

✓ Pour une meilleure compétitivité au service des entreprises et du social

Dans le cadre d'une meilleure convergence industrielle en Europe, FO revendique une réforme fiscale.

Améliorer les performances de nos industries sur les marchés à l'export tout en reconquérant des marchés au travers de secteurs ou produits ayant disparu du territoire, comme les machines-outils, téléviseurs, ordinateurs, téléphones, etc.

✓ Pour une meilleure image et attractivité de l'industrie

Amplifier les opérations de communication auprès de l'ensemble de la population, en particulier des jeunes.

Rendre l'industrie plus attractive en communiquant sur les différents métiers de l'industrie et les nouvelles technologies, l'amélioration continue des conditions de travail et des déroulements de carrière avec, là aussi, des rémunérations attractives et diversifiées.

✓ Pour une meilleure harmonisation de la fiscalité en Europe

Afin de lutter contre le dumping fiscal utilisé par certaines entreprises et consommateurs, au détriment d'une concurrence loyale et du « Fabriqué en France ».

✓ Pour renforcer le rôle essentiel des conventions collectives !

Les conventions collectives ont été instituées pour éviter le dumping social et réguler le marché du travail dans une même branche d'activité.

Pour continuer d'assurer ce rôle primordial, elles doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés travaillant sur le territoire, quelle que soit leur nationalité ou celle des entreprises qui les emploient, dans le respect du principe de faveur.

Il est également essentiel de réaffirmer la primauté de la convention collective sur le contrat individuel de travail et les accords d'entreprise.

## **CONCLUSION**

---

Notre organisation ne s'est jamais voilé la face et a toujours accepté de regarder la réalité telle qu'elle est, sans dogmatisme ni incantation stérile. Pour autant, nous refusons la prédiction pessimiste d'une mort de l'industrie en France.

Pour FO Métaux, le prétexte de la « vieille industrie » dont on gère la liquidation à coup de plans sociaux, en utilisant le chantage à la délocalisation qui conduit au renoncement forcé des garanties sociales élémentaires, n'est pas digne de notre pays. Nous n'acceptons pas non plus le refrain de la protection « égoïste ».

Le mélange fusions-acquisitions, externalisations, délocalisations a placé nombre de productions dans la course au moins-disant social. Rien n'indique que ce modèle soit adapté au développement des pays pauvres.

Depuis vingt ans, la loi du marché gagne sans cesse du terrain. Les pouvoirs publics semblent s'être dans une certaine mesure résignés à abandonner une partie de leurs prérogatives et oublié que l'intérêt général se définit -et doit être garanti- aussi dans la durée.

La mobilisation de notre organisation a souvent permis de les rappeler à l'ordre. C'est dans cet esprit que nous avons à plusieurs reprises réalisé des publications.

L'action syndicale que nous menons vise l'harmonisation vers le haut des règles qui conditionnent la production-redistribution. Il est donc essentiel qu'à la vision à court terme, guidée par la rentabilité immédiate, se substitue celle à long terme. Une réflexion s'impose et l'urgence la commande.

Nous refusons toujours l'idée que le phénomène de la désindustrialisation soit seulement le reflet d'une évolution naturelle d'un système productif en cours de modernisation. De même, nous tordons le cou au mythe d'une société de services autocréatrice d'emplois en nombre suffisant pour viser le plein emploi. Une société de services n'a tout simplement d'existence et de réalité que dans la mesure où elle peut s'adosser à un solide potentiel industriel, bien orienté vers les secteurs pérennes.

Au moment où les multinationales entendent contraindre les salariés à renoncer à leurs droits sociaux, la réduction du temps de travail par exemple, le syndicalisme libre et indépendant ne peut se plier au chantage à la délocalisation, pas plus qu'il ne saurait considérer comme

inéluçtable un libéralisme économique où la décision serait laissée au seul marché.

Nous restons persuadés qu'aucun secteur industriel ne doit être laissé de côté dans l'intérêt des exportations et des monopoles des grands groupes qui imposent leurs lois et tuent les PME et TPE.

**A l'aube de cette nouvelle élection présidentielle, nous portons à la connaissance de l'ensemble des candidats notre analyse et nos revendications. Le ou la futur(e) président(e) de la République a désormais entre ses mains notre « Acte III Pour la défense de l'industrie ». Celui-ci est porteur d'une véritable réflexion sur l'avenir de l'industrie en France, car agir sur ce point n'est plus un sujet que l'on pourrait remettre au lendemain.**

**FO Métaux est prêt à accompagner tous les projets qui iront dans le sens de solutions pérennes pour les sites industriels et les emplois dans notre pays. En revanche, notre organisation se mobilisera à chaque fois que seraient prises des décisions allant à l'encontre de la défense de l'industrie, et des emplois qui s'y rattachent.**

**Telles sont nos convictions et la mission que nous assignent l'ensemble des salariés qui nous font confiance.**

**ANNEXES**

**Annexe 1**

**Lettre du Groupe paritaire des branches chimie et métallurgie aux politiques**

**Annexe 2**

**Déclaration commune de politique industrielle entre IG Metall, FO Métaux et deux autres organisations syndicales françaises en septembre 2011 (versions française et allemande)**

**Annexe 3**

**Tableau des cotisations employeurs**

**Annexe 4**

**Cotisations de protection sociale – Part salariée**

**Annexe 5**

**Coût horaire dans l'industrie manufacturière en 2009**

**Annexe 6**

**Les chiffres de la métallurgie depuis 2008**

**Annexe 7**

**La balance commerciale de la France**

**Annexe 8**

**Les déficits et excédents avec nos principaux partenaires**

**Annexe 9**

**Les principaux excédents et déficits de la France par secteur (en milliards d'euros)**

**Annexe 1**

**Lettre du Groupe paritaire des branches chimie et métallurgie aux politiques**

*Paris, le 14 décembre 2009*

*Monsieur le Président de la République,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,*

*En lançant récemment des États Généraux de l'industrie, vous avez souhaité affirmer le rôle que joue l'industrie dans notre économie et le besoin de construire des politiques publiques fortes et efficaces pour l'accompagner dans ses évolutions.*

*La crise économique qui frappe durement les entreprises et les salariés de l'industrie, la multiplication ces dernières années d'initiatives et d'instruments, la prise de conscience renouvelée, après les excès financiers, que l'industrie est au cœur de la richesse du pays et de ses habitants et qu'elle s'inscrit dans un temps long, justifient cette réflexion, rénovation et mise en cohérence de l'action publique qui répond à un besoin urgent partagé par tous les acteurs face au contexte actuel.*

*Conscients de ces enjeux, les acteurs sociaux de la chimie et la métallurgie ont pris l'initiative il y a quelques mois d'ouvrir une discussion et des échanges sur les objectifs, le contenu et les priorités d'une politique pour l'industrie adaptée aux marchés du futur. Forts de cette démarche qui se prolongera par le lancement de*

groupes de travail sur une série de sujets concrets, ils souhaitent aujourd'hui vous faire part de leurs réflexions sur trois dimensions essentielles d'une politique pour l'industrie : sa légitimité, ses objectifs et son organisation. Ces éléments de méthode ont bien entendu vocation à servir de base ouverte de discussion et de propositions avec tous les acteurs concernés dans le cadre des États Généraux de l'industrie, mais aussi des débats suscités par le grand emprunt. Notre conviction est que, pour éviter certains errements et gaspillages du passé, **une nouvelle forme de politique pour l'industrie est à inventer, reposant sur un juste équilibre entre l'intervention directe de l'État, là où elle est nécessaire et efficace, et son rôle de créateur d'un environnement favorable, les espaces de délibération et de négociation collective, et la responsabilité sociale des entreprises.**

*Réaffirmer la légitimité d'une intervention publique pour l'industrie*

*Une démarche de politique pour l'industrie doit d'abord s'appuyer sur une légitimité de l'intervention publique adaptée aux réalités actuelles. Construire cette vision mérite un effort particulier pour justifier les décisions prises, mais aussi –ce point est au moins aussi important– stimuler l'attractivité de l'industrie et de ses métiers, en particulier auprès des jeunes. Il faut pour cela considérer à la fois le champ des entreprises composant l'industrie en France, mais aussi l'attractivité du territoire national pour des activités industrielles. Quatre éléments fondent à notre sens cette légitimité.*

*L'emploi en premier lieu. La prise en compte du phénomène d'externalisation vers les services aux entreprises montre que le périmètre industriel élargi représente environ 22 % de l'emploi total contre 24 % vingt ans plus tôt. Mais il faut aller au-delà des chiffres relatifs et considérer les particularités du travail dans l'industrie. Celui-ci combine avec plus d'intensité qu'ailleurs des caractéristiques importantes : l'expertise des métiers, la fierté des productions, la dimension collective du travail. L'industrie s'est historiquement construite et repose sur des compétences et des savoir-faire. Techniques bien sûr, mais pas seulement, car une part de l'expertise des personnels est spécifique à l'entreprise, ses processus de production, son organisation... Si on prend au sérieux l'affirmation selon laquelle notre compétitivité passe par des productions où nous sommes meilleurs que nos concurrents, une conclusion logique s'impose : notre atout principal, ce sont les hommes et les femmes, celles et ceux qui conçoivent, produisent et détiennent ces compétences précieuses. Développer ces expertises, les transmettre, attirer des jeunes pour qu'ils les acquièrent à leur tour sont ainsi des priorités de politique pour l'industrie.*

*Une seconde justification tient à la place particulière de l'industrie dans notre économie. Elle contribue plus que proportionnellement à son poids dans l'emploi et la valeur ajoutée dans trois domaines clés : l'investissement (20 %), l'effort de R&D des entreprises (90 %) et les échanges commerciaux (80 % des importations et exportations). Par cette position centrale, elle joue un rôle moteur dans*



*l'innovation, les gains de productivité, le niveau technologique, les actifs matériels et immatériels du territoire.*

*Certaines activités industrielles relèvent par ailleurs d'une logique politique d'indépendance et de souveraineté : aéronautique et spatial, réseaux (transports, énergie), électronique et communications. Au-delà des productions d'armement liées à la défense nationale, des domaines nouveaux émergent aujourd'hui dans lesquels l'État peut également souhaiter que le pays dispose de ses propres capacités de conception, de développement et de production : énergie, santé, environnement, numérique. Dans ces activités, les motivations stratégiques justifient donc un soutien public sous des formes variées (programmes, commandes publiques, subventions de R&D...). Dans les autres secteurs industriels, l'intervention publique sera indirecte, par une politique favorable à leur développement, ajustée à l'aune des principaux concurrents européens et mondiaux.*

*Enfin, il faut souligner que la concurrence mondialisée ne porte pas seulement sur les coûts relatifs de production mais aussi sur de nombreux éléments hors prix comme les normes et standards, la réglementation... Imposant des contraintes à court terme, ils sont aussi des sources possibles d'avantages concurrentiels et de croissance future sur les marchés domestiques et à l'exportation, si l'État est capable de faire en sorte qu'ils donnent un temps d'avance aux industriels du territoire, en particulier, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.*

*L'industrie se trouve ainsi au cœur de l'enrichissement d'un territoire, dans ses dimensions économiques avec l'investissement, l'innovation et l'exportation, stratégiques pour les domaines où l'indépendance est indispensable, mais aussi humaines, car l'industrie est un espace unique de concentration de métiers, de compétences et de savoir-faire.*

#### *Objectifs d'une politique pour l'industrie*

*L'analyse des difficultés traversées aujourd'hui par l'industrie française conduisent les partenaires sociaux à suggérer, en dehors de ce qui se fait déjà dans un cadre paritaire, plusieurs objectifs d'une politique pour l'industrie méritant une attention particulière :*

- *Soutenir l'investissement industriel (matériel et immatériel) de long terme ainsi que l'effort public dans les infrastructures,*
- *Accompagner et encourager la transition vers un modèle industriel durable, économe en énergie, en matières premières et protecteur de l'environnement,*
- *Améliorer les performances de nos industries sur les marchés exports mais aussi **sur le marché domestique à reconquérir,***
- *Consolider, valoriser et pérenniser les compétences et les savoir-faire dans les métiers industriels.*

*Nous souhaitons souligner que ces objectifs et les politiques associées ne peuvent être uniquement pensés à*

*l'échelle nationale et qu'une articulation et une répartition cohérente des rôles est indispensable avec le niveau européen.*

*Périmètre et organisation d'une politique moderne et efficace pour l'industrie*

*L'efficacité d'une politique pour l'industrie exige une clarification des périmètres d'intervention (sectoriels, géographiques) et des rôles respectifs des différents acteurs impliqués. À ce titre, l'accent mis sur les filières, intégrant et complétant les approches sectorielles traditionnelles, nous semble particulièrement importante. Une réflexion particulière doit aussi être menée sur la problématique de la PME industrielle. Notre expérience nous conduit enfin à souligner que la coordination d'éventuelles nouvelles initiatives avec les nombreux instruments déjà existants, ainsi que leur cohérence sur longue période, sont des conditions indispensables pour une action efficace.*

*À côté des instruments publics, nous pensons que la négociation collective entre acteurs sociaux a un rôle important à jouer dans la construction d'une politique pour l'industrie. Forts de notre connaissance concrète des situations d'entreprise, des aspects humains, technologiques et de concurrence dans l'industrie, nous souhaitons contribuer à la formulation et la mise en œuvre d'une vision cohérente et mobilisatrice, refusant tout fatalisme industriel.*

*Le groupe paritaire des branches chimie et métallurgie a ainsi décidé de réfléchir sur quatre chantiers spécifiques :*

- I. La refonte du système d'aides aux entreprises dans un ensemble simple avec des objectifs et des conditionnalités précis ;*
- II. Le développement de politiques de filières plus transparentes et interactives, associant grands groupes et PME, donneurs d'ordre et sous-traitants ;*
- III. La définition de la productivité au-delà de seuls critères financiers ;*
- IV. La gestion des emplois et des compétences articulant les dimensions entreprises, filière et territoires. La démarche pourrait être élargie au-delà des branches ayant pris cette initiative dans le cadre d'une future délibération sociale du MEDEF.*

*Tout en nous félicitant de l'initiative de réflexion collective des États Généraux de l'industrie, nous remarquerons pour conclure que son succès requiert une articulation cohérente avec les autres actions (grand emprunt, Grenelle de l'environnement, fiscalité, formation professionnelle, stratégie nationale de recherche et d'innovation...) impliquant le monde industriel. Il n'y a pas dans notre pays de déclin irréversible de l'industrie. Celle-ci peut au contraire constituer le vecteur d'une nouvelle vague d'innovation répondant aux grands besoins sociaux tout en soutenant la croissance des entreprises, d'une reconquête de notre marché domestique, d'une défense et d'un développement de l'emploi. En engageant le dialogue qui a nourri cette lettre, les acteurs sociaux souhaitent aussi affirmer qu'on ne peut séparer les questions économiques,*

*industrielles et sociales, et qu'une nouvelle politique industrielle doit pour réussir s'appuyer sur un contrat social renouvelé.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, à l'expression de nos sentiments respectueux.*

## **Annexe 2**

### **Déclaration commune de politique industrielle entre IG Metall, FO Métaux et deux autres organisations syndicales françaises en septembre 2011.**

*En Europe, près de 34 millions de salariés travaillent dans le secteur industriel. Dont 7,7 millions en Allemagne et 3,4 millions en France (chiffres de 2010 selon Eurostat), soit, pour les deux pays, environ un tiers des salariés de l'industrie européenne. La forte position de l'industrie et la qualité de la coopération entre industrie et services revêtent une importance considérable pour le développement de l'économie, de l'emploi et de la société, de l'Allemagne, de la France et par conséquent de l'Europe entière. Le haut niveau de qualité de la production et de la commercialisation des produits et des services garantit l'emploi au-delà même du secteur industriel et établit les conditions nécessaires au maintien d'un niveau de vie élevé.*

*L'irruption de la crise économique mondiale, en automne 2008, a entraîné une spirale d'effondrement de l'activité économique et des difficultés de financement dans l'industrie, en particulier pour les PME. Depuis le milieu de l'année 2009, la décroissance de l'économie est stoppée. Cependant, malgré la reprise de l'économie en Allemagne et en France, la crise est toujours présente*

*pour les salariés des deux pays. En Allemagne comme en France, on observe la multiplication des contrats de travail précaires, avec un recul du niveau de l'emploi en France dans pratiquement tous les secteurs industriels. Dans le secteur industriel, le nombre d'intérimaires connaît une croissance sans limite. Parallèlement, le bouleversement climatique, les innovations technologiques, le développement démographique, l'intégration européenne et l'internationalisation des relations économiques entraînent de profonds changements dans le monde industriel.*

*Suite à la crise mondiale, les structures économiques des secteurs d'activité, des régions et des entreprises sont devenues plus hétérogènes. Ceci apparaît clairement dans les branches industrielles. La situation est donc très contrastée selon les branches (l'automobile connaît un fort redémarrage et se prépare au passage à la mobilité électrique, les chantiers navals luttent toujours contre les conséquences de la crise). La situation est aussi très différenciée à l'intérieur d'une même branche. Ainsi, les sous-secteurs de la construction de machines, comme les industries de la robotique et de l'automatisation ainsi que des machines-outils bénéficient de carnets de commandes bien remplis. Dans le même temps, les techniques d'impression, la technologie du papier, la technologie d'habillement et de cuir ainsi que l'équipement de hauts-fourneaux et d'usines de laminage sont confrontés à des difficultés.*

*Si les industries des deux pays sont étroitement liées dans le cadre de la division internationale du travail, la globalisation a aussi ses zones d'ombre. Au cours de ces dernières années, les stratégies des groupes ont entraîné externalisations et délocalisations d'activités, d'emplois et de compétences vers les pays à bas coûts sociaux et fiscaux. Les sites de production allemands et français se sont repliés sur le cœur de leurs compétences, leur création de valeur se concentre sur des activités de montage plus complexes ou des activités de recherche et de développement qui emploient moins de main-d'œuvre. Les nouvelles unités et capacités de production ont suivi le développement des nouveaux marchés en croissance des états de la zone BRIC. Elles ont tendance à drainer une proportion de plus en plus importante d'activités à haute qualification qui entrent ensuite en concurrence avec nos sites industriels ou font indirectement pression sur eux.*

*Au niveau international, la pression concurrentielle s'accroît massivement sur la base d'une financiarisation des critères de gestion des entreprises, notamment sous l'impulsion des grands groupes internationaux. Comme l'Allemagne et la France, les pays émergents ainsi que d'autres nations industrielles poursuivent une stratégie d'« highroad » avec un renforcement des activités de recherche et de développement et un accroissement des investissements de formation. Les pays émergents, en particulier, développent*

*des industries dans les secteurs où la France et l'Allemagne sont fortement représentés, comme les industries ferroviaires, chantiers navals, automobile. Ceci s'applique aussi à l'industrie des biens d'investissement.*

*L'Allemagne et la France ont besoin –aussi dans la reprise– d'une politique industrielle active pour renforcer le noyau industriel de leur économie, leur capacité d'innovation et leurs exportations. Sans une véritable politique industrielle, la place de l'industrie diminuerait imperceptiblement, entraînant une perte de savoir-faire et de compétences. En effet, le taux d'investissement en Allemagne et en France régresse et les entreprises délocalisent leurs unités et leurs emplois en dehors de l'Europe. Ces mesures ne limitent pas leurs effets aux emplois peu qualifiés, elles touchent aussi des emplois de haut niveau dans le domaine de la recherche et du développement. Cette tendance est d'autant plus dangereuse qu'elle touche des secteurs industriels aussi importants pour nos économies que la construction de machines, l'industrie automobile, mais aussi les industries aéronautiques et spatiales, des secteurs qui ont en outre permis aux deux pays de surmonter la crise financière et économique. La crise ainsi que l'effondrement des marchés financiers nous ont montré la nécessité de préserver notre tissu industriel.*

*La réussite des politiques industrielles nationales exige un cadre européen de politique industrielle d'une grande fiabilité.*

*Avec sa stratégie Europe 2020, la Commission européenne s'est fixé comme objectif de faire progresser le cadre d'une politique industrielle européenne commune. Cette stratégie Europe 2020 vise à créer davantage d'emplois, à soutenir la recherche et le développement, à renforcer la protection climatique et à améliorer le secteur de la formation, tout en plaçant la lutte contre la pauvreté au centre de ses préoccupations. Ces objectifs sont justes, cependant les instruments efficaces permettant de les atteindre font encore défaut. Car la Commission Européenne considère la compétitivité essentiellement sous l'aspect des coûts en négligeant les facteurs de l'emploi et de la politique sociale.*

*Les perspectives d'avenir de l'industrie européenne doivent être consolidées et nous suivrons très attentivement les démarches de la Commission en faveur d'une politique industrielle commune. C'est pourquoi, les syndicats IG Metall, FGMM-CFDT, FO Métaux et FTM-CGT en appellent aux gouvernements français et allemand ainsi qu'à la Commission Européenne pour, d'une part, renforcer les fondements industriels de l'Europe et, d'autre part, pour sécuriser et étendre l'emploi industriel.*

*Nous, IG Metall, FGMM-CFDT, FO Métaux, FTM-CGT, exigeons un changement de cap. Il s'agit de réaliser une grande offensive pour la croissance et l'emploi que doivent soutenir activement l'Allemagne, la France et la Commission Européenne. Un tel changement de cap doit s'orienter autour des points suivants.*

***Une nouvelle orientation de la stratégie Europe 2020*** du point de vue de la qualité de l'emploi, de la cohésion sociale et du développement durable. Car en Allemagne et en France, des millions de personnes sont sans travail. La croissance économique poursuivie doit donc permettre une progression quantitative et qualitative des emplois. Il s'agit d'emplois de qualité et non de jobs précaires.

***Une politique industrielle et sociale forte***, d'une part favorise le marché intérieur européen, dans la mesure où elle vise à accroître le pouvoir d'achat des salariés et ainsi à stimuler la consommation. D'autre part, elle amorce les mesures nécessaires à la promotion de nouveaux modèles durables de production et de consommation.

***Une unification des conditions de localisation des sites et de la concurrence*** est nécessaire : au sein de l'espace économique européen, la concurrence des sites doit être endiguée par la création de conditions unifiées pour les sites d'entreprises. Le cadre de la concurrence internationale ne doit pas être conçu au détriment de l'industrie. Les moyens

*de soutien aux entreprises doivent être conditionnés à des chiffres concrets d'emplois et au respect des critères de qualité de ces emplois (conventions collectives, droits de cogestion en Allemagne, emploi réguliers, etc.).*

***S'établir dans les activités clés et investir dans l'avenir*** : la croissance et l'emploi sont étroitement liés aux innovations technologiques. Pour que l'industrie européenne soit en mesure de relever les nouveaux défis du développement durable, de la mobilité, de la santé et des réseaux intelligents (transport, énergie, communication), il est nécessaire que la Commission, en commun avec les États membres, soutienne activement ces activités clés. On a besoin pour cela de plus d'investissements publics et privés. Au niveau européen, il faut concevoir des objectifs d'investissements correspondants.

***Investir dans la formation et la qualification*** : les innovations technologiques et industrielles exigent en amont des mesures offensives de qualification afin d'être mieux armé pour les développements du futur. Une politique industrielle active doit mettre ces années à profit afin de qualifier les salariés et aider ceux qui perdent leur travail au cours de leur recherche d'un nouvel emploi. Les changements dans les structures industrielles exigent des mesures de politique de développement de personnels tournées vers l'avenir et qui encouragent fortement les



*formations initiales et les formations permanentes. C'est pourquoi nous demandons instamment aux gouvernements allemand et français ainsi qu'à la Commission Européenne d'investir dans la principale ressource dont dispose l'industrie : ses salariés, leurs capacités et leurs savoir-faire.*

***Positionner notre industrie sur les marchés « verts » :***  
*L'industrie peut profiter des grandes potentialités offertes par l'évolution vers une utilisation efficace des ressources, de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et du développement des nouveaux marchés « verts » (technologie environnementale et investissements dans la protection climatique). Compte tenu des enjeux climatiques, environnementaux, et du tarissement des matières premières naturelles, un autre modèle de production industrielle et social devra être impulsé. Du point de vue de la politique industrielle, les défis se situent dans:*

- *la reconversion efficace de la production et des processus, en ménageant les ressources disponibles,*
- *l'exploitation et l'utilisation à grande échelle des sources d'énergies renouvelables et moins émettrices de CO<sub>2</sub>*
- *le développement des matériaux qui satisfont aux règles de protection du climat et à l'efficacité des ressources*

- *rendre de manière stratégique, et à long terme, l'accès aux sources de matières premières plus respectueux et plus responsable socialement.*

***Démocratisation de l'économie :***  
*la crise nous démontre la nécessité de poursuivre la démocratisation de l'économie à tous les niveaux : les établissements, la gestion des entreprises, la région, la branche, l'économie nationale. Elle passe par l'établissement, dans les États membres et au niveau européen, d'un dialogue effectif avec les syndicats et le patronat. Les modifications les plus récentes de la directive Comités d'Entreprise Européens constituent au mieux une étape intermédiaire pour renforcer, au niveau européen, les droits des salariés à l'information, à la consultation et à la participation.*

*Une politique industrielle ne peut réussir que si elle se base sur un cadre macroéconomique fiable du point de vue des politiques économiques, fiscales et commerciales. Ceci nécessite une Europe sociale et solidaire. Nous rejetons une conduite européenne de l'économie façon Sarkozy et Merkel, axée unilatéralement sur une stratégie de bas salaires. Nous sommes en faveur de l'emploi et de la croissance dans notre industrie et opposés à une politique d'austérité qui préconise le dumping fiscal et salarial.*

*Nous devons tout faire pour garantir qu'à l'avenir la production, la création de valeur ajoutée industrielle, ainsi que l'emploi industriel, continuent d'avoir leur place*

*en France, en Allemagne et en Europe pour répondre au besoin d'un développement social et économique efficace pour les populations.*

Septembre 2011

### ***Gemeinsame industriepolitische Erklärung***

*Fast 34 Millionen Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer in Europa sind in der Industrie beschäftigt, davon 7,7 Millionen in Deutschland und 3,4 Millionen in Frankreich (Stand 2010 nach Eurostat), das macht etwa ein Drittel der Beschäftigten in der europäischen Industrie aus. Die starke Stellung der Industrie und das gute Zusammenwirken von Industrie und Dienstleistungen sind für die ökonomische, beschäftigungspolitische und gesellschaftliche Entwicklung in Deutschland und Frankreich und damit auch für Europa von herausragender Bedeutung. Die hohe Qualität von Produktion und Handel, von Produkten und Dienstleistungen sichert Arbeitsplätze über die Industrie hinaus und schafft die Voraussetzungen für einen hohen Lebensstandard.*

*Mit dem Ausbruch der Weltwirtschaftskrise im Herbst 2008 verstärkten sich massive Einbrüche der Wirtschaftstätigkeit und Finanzierungsengpässe in der Industrie gegenseitig, insbesondere in KMUs. Obwohl seit Mitte 2009 die wirtschaftliche Talfahrt gestoppt ist, ist mit dem Aufschwung der deutschen und französischen Wirtschaft die Krise für die Beschäftigten in beiden Ländern noch nicht vorbei. Sowohl in Deutschland als auch in Frankreich entstehen immer mehr prekäre*



*Arbeitsverhältnisse, gleichzeitig sinkt in Frankreich das Beschäftigungsniveau in praktisch allen Industriezweigen. Die Zahl der Leiharbeiterinnen und Leiharbeiter wächst in der Industrie ungebrems an. Gleichzeitig ziehen Klimawandel, technologische Innovationen, demografische Entwicklung, europäische Integration und Internationalisierung der Wirtschaftsbeziehungen tief greifende Veränderungen in der Industrie nach sich.*

*Durch die Weltwirtschaftskrise sind die volkswirtschaftlichen Strukturen in Branchen, Regionen und Unternehmen heterogener geworden. Deutlich wird dies in den Industriebranchen. So gibt es nicht nur große Unterschiede zwischen den Branchen (Autoindustrie boomt und bereitet sich auf den Übergang zur Elektromobilität vor, Schiffbau hat immer noch mit den Krisenfolgen zu kämpfen) sondern auch innerhalb einer Branche (so blicken die Robotik und Automation sowie die Werkzeugmaschinen – alles Teilbranchen des Maschinenbaus – auf sehr gut gefüllte Auftragsbücher, gleichzeitig haben die Druck- und Papiertechnik, die Bekleidungs- und Ledertechnik sowie die Hütten- und Walzwerkeinrichtungen mit Problemen zu kämpfen).*

*Die Industrien beider Länder sind eng in die internationale Arbeitsteilung eingebunden. Die Globalisierung hat aber auch ihre Schattenseiten.*

*Die Strategie der Konzerne in den letzten Jahren hatte Ausgliederungen und Verlagerungen von Aktivitäten, Arbeitsplätzen und Kompetenzen in Länder mit niedrigen Steuern und Sozialabgaben zur Folge. Die deutschen und französischen Standorte haben sich auf ihre Kernkompetenzen zurückgezogen, ihr Wertschöpfungsanteil konzentriert sich auf komplexere Montagetätigkeiten beziehungsweise Forschungs- und Entwicklungsaktivitäten und wird damit weniger beschäftigungsintensiv. Neue Werke und Kapazitäten folgen den neuen Wachstumsmärkten der BRIC-Staaten und ziehen perspektivisch auch immer stärker Anteile an höher qualifizierten Tätigkeiten nach, die in Konkurrenz mit den heimischen Standorten treten bzw. gegen diese ausgespielt werden.*

*Auf internationaler Ebene nimmt der Konkurrenzdruck massiv zu, da sich die Führung der Unternehmen, angetrieben insbesondere durch große internationale Konzerne, zunehmend nach Kriterien des Finanzmarktes (kurzfristige Profite, höchste Renditen) ausrichtet. Wie Deutschland und Frankreich verfolgen die Schwellenländer und andere Industriestaaten eine High-road-Strategie mit einer Forcierung von Forschungs- und Entwicklungsaktivitäten sowie dem Ausbau von Bildungsinvestitionen. Vor allem die Schwellenländer bauen Industrien auf, in denen beide Länder stark sind*

*(u. a. Bahnindustrie, Schiffbau, Auto). Das gilt auch für die Investitionsgüterindustrie.*

*Auch im Aufschwung braucht Deutschland und Frankreich eine aktive Industriepolitik, die den industriellen Kern seiner Wirtschaft, die Innovationskraft und die Exporte stärkt. Ohne eine Industriepolitik geht die Bedeutung der Industrie schleichend zurück und damit der Verlust an Know How und Kompetenzen. Die Investitionsquote in Deutschland und Frankreich sinkt, Unternehmen verlagern Betriebe und Arbeitsplätze ins außereuropäische Ausland, dabei nicht nur einfache Jobs, auch anspruchsvolle Arbeit im Bereich der Forschung und Entwicklung wandern ab. Das ist ein um so gefährlicherer Trend, weil die für unsere Volkswirtschaften so wichtigen Industriezweige wie der Maschinenbau, die Auto- sowie die Luft- und Raumfahrtindustrie davon betroffen sind, die dafür stehen, dass beide Länder die Finanz- und Wirtschaftskrise überstanden haben. Die Krise mit dem Zusammenbruch der Finanzmärkte lehrt, dass die industrielle Substanz erhalten werden muss.*

*Eine erfolgreiche nationale Industriepolitik braucht einen verlässlichen industriepolitischen Rahmen in Europa. Zwar hat sich die Europäische Kommission mit der `Europa 2020`-Strategie zum Ziel gesetzt, den Rahmen für eine gemeinsame europäische Industriepolitik*

*voranzubringen. Die `Europa 2020`-Strategie setzt darauf, mehr Beschäftigung zu schaffen, die Forschung und Entwicklung zu unterstützen, den Klimaschutz zu stärken und das Bildungswesen zu verbessern sowie den Kampf gegen Armut in den Mittelpunkt zu stellen. Diese Ziele sind richtig! Doch es fehlen wirksame Instrumente, um diese Ziele zu erreichen. Denn die EU-Kommission sieht die Wettbewerbsfähigkeit im Wesentlichen unter dem Kostenaspekt und vernachlässigt dabei die beschäftigungs- und gesellschaftspolitischen Faktoren.*

*Die Zukunftsperspektiven der europäischen Industrie müssen gesichert werden, und wir werden sehr aufmerksam die Schritte der Europäischen Kommission zu einer gemeinsamen Industriepolitik verfolgen. Die IG Metall, FGMM-CFDT, FO Métaux und FTM-CGT fordern die Regierungen in Frankreich und Deutschland sowie die Europäische Kommission deshalb auf, einerseits die industrielle Basis in Europa zu stärken und andererseits die Industriebeschäftigung zu sichern und auszubauen.*

*Wir, IG Metall, FGMM-CFDT, FO Métaux, FTM-CGT, fordern einen Kurswechsel. Es geht um eine Offensive für Wachstum und Beschäftigung, für die sich Deutschland, Frankreich und die Europäische Kommission aktiv einsetzen müssen. Folgende Eckpunkte markieren einen solchen Kurswechsel :*

***Eine Neuorientierung der Strategie Europa 2020** hinsichtlich der Qualität der Beschäftigung, des sozialen Zusammenhalts und der nachhaltigen Entwicklung. Denn Millionen von Menschen in Deutschland und Frankreich sind ohne Arbeit. Das angestrebte Wirtschaftswachstum muss deshalb mehr und gute Arbeitsplätze ermöglichen. Es geht um gute Arbeit statt um prekäre Jobs.*

***Eine starke Industrie- und Sozialpolitik** kurbelt einerseits den europäischen Binnenmarkt an, indem sie darauf abzielt, die Kaufkraft der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer zu erhöhen, und darüber den Konsum zu stimulieren. Andererseits leitet sie die erforderlichen Maßnahmen zur Förderung neuer nachhaltiger Produktions- und Konsummodelle ein.*

*Dazu bedarf es **einheitlicher Standort- und Wettbewerbsbedingungen** : Innerhalb des europäischen Wirtschaftsraumes ist die Standortkonkurrenz durch die Schaffung einheitlicher Standortbedingungen einzudämmen. Der internationale Wettbewerbsrahmen muss so gestaltet werden, dass dieser nicht zulasten der Industrie geht. Fördermittel an Unternehmen müssen an konkrete Arbeitsplatzzahlen geknüpft werden und an die Einhaltung der Kriterien "Guter Arbeit" (Tarifverträge, Mitbestimmungsrechte in Deutschland, reguläre Beschäftigung etc.).*

***Die Schlüsselaktivitäten besetzen und in die Zukunft***

***investieren:** Wachstum und Beschäftigung sind eng an technologische Innovationen gebunden. Wenn die europäische Industrie imstande sein soll, die neuen Herausforderungen der nachhaltigen Entwicklung, der Mobilität, Gesundheit und der intelligenten Netze (Transport, Energie, Kommunikation) aufzunehmen, muss die Kommission gemeinsam mit den Mitgliedsstaaten diese Schlüsselaktivitäten tatkräftig unterstützen. Dazu bedarf es mehr öffentlicher und privater Investitionen. Auf europäischer Ebene müssen dementsprechende Investitionsziele erstellt werden.*

***In Bildung und Qualifizierung investieren:** Die technologischen und industriellen Innovationen erfordern im Vorfeld eine offensive Qualifikation, um besser für die künftigen Entwicklungen gewappnet zu sein. Eine aktive Industriepolitik nutzt die Zeit, um Beschäftigte zu qualifizieren und denjenigen, die ihren Arbeitsplatz verlieren, bei der Suche nach neuen Arbeitsplätzen zu helfen. Der industrielle Strukturwandel verlangt nach vorausschauender Personalentwicklung mit stärkerer Förderung der Aus- und Weiterbildung. Deshalb fordern wir die deutsche und französische Regierung sowie die Europäische Kommission auf, in die wichtigste Ressource, die die Industrie hat, nämlich die Beschäftigten, ihre Fähigkeiten und ihr Know-how zu investieren.*

**Unsere Industrie in den "grünen" Märkten positionieren:** Die Industrie kann von den großen Potenzialen profitieren, die die Umstellung auf Ressourceneffizienz, auf die Nutzung erneuerbarer Energiequellen und die Entwicklung der neuen "grünen" Märkte bieten (Umwelttechnik und Investitionen in Klimaschutz). Zugleich ist es im Zusammenhang mit den Herausforderungen des Klimawandels, des Umweltschutzes und der Endlichkeit natürlicher Rohstoffe notwendig, ein anderes Sozialmodell und Modell für die industrielle Produktion anzustoßen. Aus industriepolitischer Sicht liegen die Herausforderungen darin :

- Produktion und Produktionsprozesse nachhaltig so zu verändern, dass die verfügbaren Ressourcen geschont werden,
- Erneuerbare Energiequellen auf breiter Front zu erschließen und zu nutzen, zugleich die CO<sub>2</sub>-Emissionen verringern,
- Materialien zu entwickeln, die Klimaschutzbestimmungen wie auch Ressourceneffizienz genügen sowie,
- Langfristig und strategisch den Zugang zu Rohstoffquellen schonender und sozial verantwortungsvoller zu gestalten.

### **Demokratisierung der Wirtschaft:**

Eine Lehre aus der Krise lautet, dass die Demokratisierung der Wirtschaft auf allen Ebenen – im Betrieb, bei der Unternehmensführung, in der Region, Branche, Volkswirtschaft - weiter voran gebracht werden muss. Dazu gehört in den Mitgliedstaaten und auf europäischer Ebene ein tatsächlicher Dialog mit den Gewerkschaften und den Arbeitgebern, der diesen Namen auch verdient. Die jüngsten Veränderungen der EBR-Richtlinie sind dabei allenfalls ein Zwischenschritt, um auf europäischer Ebene die Rechte der Arbeitnehmer auf Unterrichtung, Anhörung und Mitwirkung zu stärken.

Eine Industriepolitik kann nur dann erfolgreich sein, wenn sie sich auf einen verlässlichen makroökonomischen Rahmen in der Wirtschaft-, Steuer- und Handelspolitik stützen kann. Dazu bedarf es eines sozialen und solidarischen Europas. Eine europäische Wirtschaftssteuerung á la Sarkozy und Merkel, die einseitig nur auf eine Niedriglohnstrategie setzt, lehnen wir ab. Wir stehen für Beschäftigung und Wachstum in unserer Industrie und nicht für eine Sparpolitik, die Steuer- und Lohndumping fördert.

Wir müssen sicherstellen, dass auch in Zukunft Produktion, industrielle Wertschöpfung und industrielle Arbeit in Deutschland, Frankreich und Europa ihren

*Platz haben, um eine effiziente soziale und wirtschaftliche Entwicklung zum Nutzen der Bevölkerung zu erreichen.*

*September 2011*

**Annexe 3**

**Tableau des cotisations employeurs**

		Maladie	Vieillesse	AF	CS aut	AGS	Chômage	RC non cadres	RC cadres	CET cadres	AGFF	Prév. C	AT	
Tranche A	35 352		8,3			0,4	4	4,5	4,5	0,22		1,2	1,5	2,5
Tranche B	141 408					0,4	4	12	12,6	0,22	1,3			
Tranche C	282 816								20,3	0,22				
<b>Total</b>		<b>12,8</b>	<b>1,6</b>	<b>5,4</b>	<b>0,3</b>									

<b>Montant</b>														
18 000		2 304	1 782	972	54	72	720	810				216		450
24 000		3 072	2 376	1 296	72	96	960	1 080				288		600
30 000		3 840	2 970	1 620	90	120	1 200	1 350				360		750
60 000		7 680	3 894	3 240	180	240	2 400		4 696	132		745	530	1 500
120 000		15 360	4 854	6 480	360	480	4 800		12 256	264		1 525	530	3 000
240 000		30 720	7 669	12 960	720	566	5 656		27 376	528		1 803	530	6 000

Total des cotisations pour des non cadres avec trois salaires bruts : 18 000, 24 000 ET 30 000 €

Total des cotisations pour des cadres avec trois salaires bruts : 60 000, 120 000 et 240 000 €

À titre d'exemple, le taux de cotisation pour les accidents du travail a été fixé à 2,5 %

**Effet de la « réduction Fillon »**

Cotisation	Cotisation brute	Cotisation réduite	%
7 380	41,00%	3 823	21,24%
9 840	41,00%	8 883	37,01%
12 300	41,00%	12 300	41,00%
25 238	42,06%	25 238	42,06%
49 910	41,59%	49 910	41,59%
94 528	39,39%	94 528	39,39%

**Annexe 4**

**Cotisations de protection sociale – Part salariée**

	Maladie	Vieillesse	Chômage	RC non cadres	RC cadres	CET cadres	AGFF	CSG + CRDS	Total	Total / brut
TA		6,65	2,4	3	3	0,13	0,8			
TB			2,4	8	7,7	0,13	0,9			
TC					7,7	0,13				
Totalité	0,75	0,1						8*0,97		
18 000	135	1 215	432	540			144	1 397	3 863	21,46%
24 000	180	1 620	576	720			192	1 862	5 150	21,46%
30 000	225	2 025	720	900			240	2 328	6 438	21,46%
60 000	450	2 411	1 440		2 958	78	505	4 656	12 498	20,83%
120 000	900	2 471	2 880		7 578	156	1 045	9 312	24 342	20,29%
240 000	1 800	2 591	3 394		16 818	312	1 237	18 624	44 776	18,66%

Remarque : les cotisations chômage et AGFF sont limitées aux tranches A et B

Nota : il faut ajouter les coûts optionnels de la prévoyance gros risques (décès, rente conjoint et d'éducation, dépendance) et petits risques de la complémentaire maladie (mutuelle, IP), de l'ordre de 2 à 3% pour chaque garantie répartis entre l'employeur et le salarié.

Là aussi, les bas salaires cotisent davantage du fait que la cotisation « mutuelle » est bien souvent uniforme.

On retrouve 42% + 3% soit 45 % et pour les salariés de 21,46 % +(2 à 4 %), soit de 23,46% pour les hauts salaires à 25,46% pour les bas salaires.

**Annexe 5**

**Coût horaire dans l'industrie manufacturière en 2009**

Confirmation dans l'exposé fait par Arnaud Lechevalier le 9 juin 2011 au CESE.

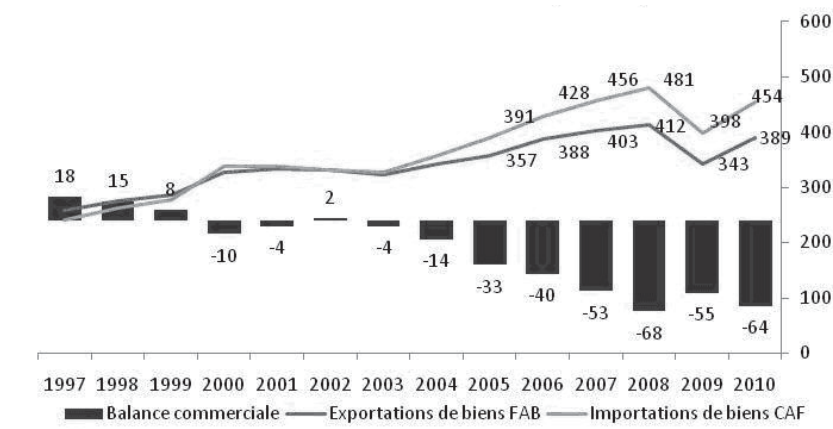
Belgique	38,60 €
Danemark	35,40 €
Allemagne	33,10 €
France	33,00 €

**Annexe 6 : Les chiffres de la métallurgie depuis 2008**

	Établissements	Évolution en %	Salariés	Évolution en %
2008	50 825		1 559 578	
2009	49 131	-3,44%	1 460 023	-6,81%
2010	48 113	-2,07%	1 412 345	-3,27%

**Annexe 7**

**La balance commerciale de la France (en milliards d'euros)**

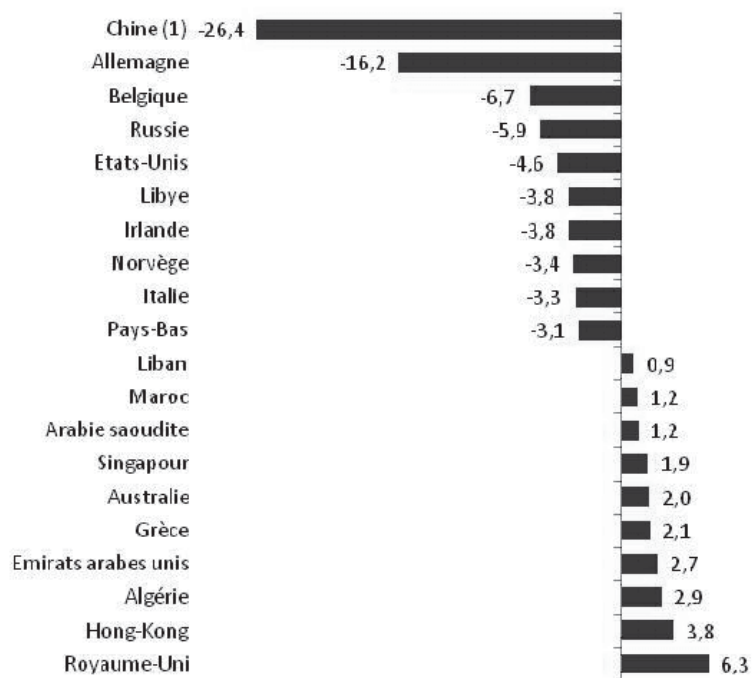


(Source : Insee, Comptes nationaux).



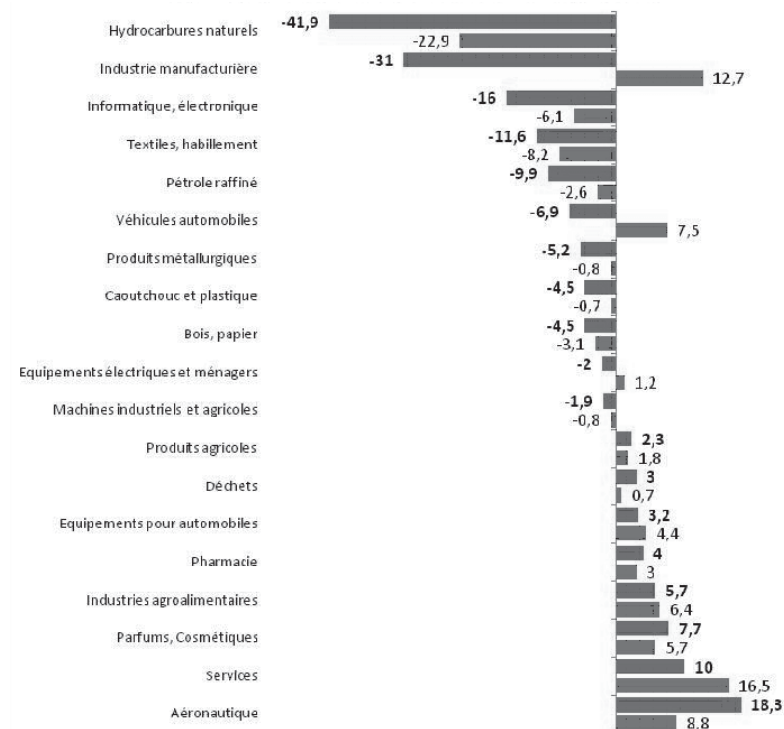
**Annexe 8**

**Les déficits et excédents avec nos principaux partenaires (en milliards d'euros)**



(Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects).

**Annexe 9 : Les principaux excédents et déficits de la France par secteur (en milliards d'euros)**



Pour chaque secteur, l'histogramme du haut représente la valeur en 2010, celui du bas la valeur en 2002.

(Source : Douanes et Banque de France par services).







Enfin ! Notre industrie et le «produire français» se trouvent au cœur du débat politique et économique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous alertons les décideurs sur cette question essentielle. En 2007, FO Métaux avait publié un premier «Livre Blanc pour la défense de l'industrie» présentant ses propositions pour préserver et développer ce secteur vital de l'économie française. Un deuxième volet était sorti en 2010, poursuivant la démarche en y intégrant les enjeux du développement durable.

Aujourd'hui, FO Métaux publie cet «Acte III» dans une période marquée par la crise et par une concurrence mondialisée chaque jour plus féroce. Dans ce contexte, le rôle de notre organisation syndicale n'est pas seulement de s'opposer aux dérives du système, il est avant tout de proposer des solutions et de revendiquer dans l'intérêt des salariés et de notre industrie. Telle est l'ambition de cet «Acte III».

Destiné à l'ensemble des décideurs politiques et économiques, cet ouvrage revient sur le chemin parcouru depuis 2007 et apporte des éclairages sur celui qui s'ouvre en 2012. Il se veut un plaidoyer pour une industrie génératrice d'emplois et moteur de l'économie française.

Un document sur lequel mouvements politiques et candidats, alors que la France se trouve face à des choix décisifs pour son avenir, doivent prendre position.



Edition : Publications Maine Vergniaud  
Crédits photo : Fotolia ■ Conception couverture : graphicdesign.fr

**FEDERATION FO DE LA METALLURGIE**  
9 rue Baudoin - 75013 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 94 54 00 - Fax : +33 (0)1 45 83 78 87  
contact@fo-metiaux.fr - www.fo-metiaux.com